

54 del. 9<sup>me</sup>  
101  
époque 15  
ton 61

C.48

1887

25 E  
IV Edr

Ecole Nationale des Eaux et Forêts  
No. 2328  
Armoire A.A. C. 20  
Catalogue Fo. 18  
BIBLIOTHÈQUE

1906

LES

# FORÊTS DE LA MEUSE

## ET LEURS PRODUITS

P A R

### F. LARZILLIÈRE

*Inspecteur des Forêts, ancien Elève de l'Ecole Forestière, Docteur en Droit.*

(Ouvrage publié avec l'autorisation de M. le Directeur des Forêts.)



SAINT-MIHEL. — TYPOGRAPHIE DE A. VÉRAND.

AGROPARISTECH BIBLIOTHEQUE NANCY  
3 3004 00089639 2

Monsieur Puteau, Directeur de l'École forestière ;

Respectueux hommages,

Thouvenin

LES  
**FORÊTS DE LA MEUSE**  
ET LEURS PRODUITS

P A R

**F. LARZILLIÈRE**

*Inspecteur des Forêts, ancien Elève de l'Ecole Forestière, Docteur en Droit.*



(Ouvrage publié avec l'autorisation de M. le Directeur des Forêts.)



---

SAINT-MIHIEL. — TYPOGRAPHIE DE A. VÉRAND.

## N O T A .

---

Les renseignements statistiques contenus dans cette Notice se rapportent tous, sauf indication contraire, à l'année 1886. Ils sont de sources diverses. Ceux concernant les bois gérés par l'Administration forestière proviennent de sommiers régulièrement tenus et méritent pleine confiance. Les autres ont été recueillis par les agents et les préposés du service des Forêts près des personnes à même de les donner, ou résultent d'évaluations faites directement par ces fonctionnaires : ils ne sont qu'approximatifs, mais en l'absence de chiffres authentiques, qui n'existent pas, ils présentent, à raison de la compétence du personnel qui les a réunis, l'exactitude à laquelle il paraît possible d'atteindre en pareille matière. Plusieurs industriels, employant le bois comme matière première, ont bien voulu nous fournir aussi des données que nous avons été heureux d'utiliser. Enfin nous avons puisé, principalement au point de vue rétrospectif, certains détails dans les *Documents statistiques sur l'emploi des Bois dans la Meuse*, publiés en 1846 par M. COTHERET, Conservateur des Forêts, dans la *Statistique géologique, minéralogique et métallurgique du département de la Meuse* de M. A. BUVIGNIER, et dans la *Statistique Forestière* dressée en 1878 par l'Administration des Forêts.



## CHAPITRE PREMIER.

*Physionomie forestière du Département.*

Le Département de la Meuse a la forme d'un ovale irrégulier, orienté du sud au nord dans le sens de la longueur. La rivière dont il a pris le nom le traverse du sud-est au nord-ouest. Elle coule dans une vallée étroite bordée de chaque côté par une suite de hautes collines. Les collines de l'est, connues sous les noms d'Argonne orientale ou Côtes de la Meuse, sont d'une faible largeur et s'abaissent brusquement pour faire place à la grande et belle plaine de la Woëvre ; celle-ci va jusqu'aux confins du Département, sauf vers le nord où le sol se relève et est coupé par la petite rivière de la Chiers. La chaîne de l'ouest s'élargit à chaque extrémité. Au sud, elle s'étend en une suite de plateaux irrégulièrement entrecoupés, au travers desquels l'Ornain et la Saulx se sont creusé des lits étroits et encaissés ; au nord, après avoir fait place à la vallée, d'ailleurs peu profonde, de l'Aire, elle forme le massif escarpé de l'Argonne occidentale, qui touche aux Ardennes. Entre les plateaux du sud et le massif du nord, se trouve une plaine riche et fertile se rattachant à la Champagne.

L'altitude varie entre 115 et 423 mètres aux points extrêmes et se maintient généralement entre 200 et 350 mètres ; elle va s'élevant du nord au sud et ne paraît pas avoir d'influence marquée sur la végétation.

Le climat est tempéré, plutôt froid que doux. Il se caractérise au point de vue forestier par ces deux faits : le charme abonde ; le chêne et le hêtre prospèrent à l'égal l'un de l'autre mais ne donnent qu'à intervalles éloignés des glandées et des faînées complètes.

Le sol appartient à la formation géologique du bassin de Paris ; on y trouve les deux groupes supérieurs des terrains secondaires : l'étage ju-

rassique et l'étage crétacé, sauf en ses dernières parties. C'est une suite de couches calcaires alternant avec des couches argileuses ou, vers l'ouest, argilo siliceuses. Sept dixièmes des bois sont en terrain calcaire, deux dixièmes en sol argileux, un dixième en sol siliceux.

Aux temps de l'ancienne Gaule, le pays était presque complètement couvert par l'immense forêt des Ardennes, dont il formait une des dernières ramifications vers le sud. Avec les progrès de la civilisation l'agriculture s'y est installée, ne laissant aux bois qu'une part devenue peut-être trop minime. Sur une surface de 622,787 hectares qu'occupe le Département, on compte environ 276,400 hectares en terres emblavées, 54,000 hectares en prairies naturelles, 11,000 hectares de vignes, 176,466 hectares de bois, 8,000 à 10,000 hectares de friches ou vagues. Les divers genres de culture sont d'ailleurs groupés de façons différentes suivant la composition, le relief et la fertilité du sol ; aussi la Meuse offre-t-elle, particulièrement au point de vue forestier, des régions ayant chacune leur aspect particulier.

La plaine de la Woëvre est peu boisée. Assise sur les argiles de l'oxford-claix et les marnes calcaires du jurassique inférieur, elle offre un relief mollement ondulé et un sol profond qu'ameublissent souvent à la surface des graviers et des dépôts d'alluvion. La terre y est fertile et la culture des céréales, notamment du blé et de l'avoine, est fort développée. Les forêts n'occupent guère que les parties où le sous-sol affleure et donne des terrains froids, compacts et humides. L'étendue en a d'ailleurs été sensiblement réduite par des défrichements faits il y a quarante ou cinquante ans et dont beaucoup ont été loin de constituer une amélioration fructueuse. Elles sont groupées en grands massifs souvent contigus à de vastes étangs. Comme partout dans la Meuse, les peuplements ne comprennent que des taillis sous futaie. L'essence principale est le chêne qui forme la presque totalité des réserves. Cet arbre croit rapidement, prend de belles dimensions et donne un bois remarquablement sain, nerveux et dur. Les taillis sont composés de charme et de bois blancs : tremble, saule et aune. Fréquemment envahis, dans leur jeunesse, par

de hautes herbes, des ronces et des épines, ils prennent volontiers, en vieillissant, un aspect un peu clair. Sous les gros arbres, les semis de chêne se produisent avec abondance et facilité.

Les Côtes de la Meuse forment une suite irrégulière de petits plateaux et de mamelons entrecoupés de vallées à pentes souvent rapides. Le sol est constitué par les calcaires de coral-rag avec quelques taches argileuses provenant soit de la couche géologique supérieure, soit de l'oxford-claix qui réapparaît. Sauf en ces derniers points, il est pierreux, aride, sans profondeur. Il ne convient pas à la culture et les forêts s'étendent sur les Côtes en une bande quasi continue du sud au nord du Département. Le hêtre y domine. C'est l'arbre le mieux approprié à la nature du terrain. Son feuillage épais maintient l'ombre et la fraîcheur et permet à la végétation de prospérer sur des sols qui, mal couverts, seraient brûlés par le soleil. Le chêne n'a et ne peut avoir qu'un rôle secondaire : il ne donne d'ailleurs de beaux arbres que sur les points où se montrent les couches d'argile. Avec ces deux essences, on rencontre le charme mélangé à une foule d'autres espèces forestières : érables, frêne, orme, alisiers, sorbier, poirier, pommier, cerisier, tilleul, tremble, saule marceau, coudrier, cornouillers et arbrisseaux divers. Les bois sont en général bien venants et serrés sur les plateaux et les versants exposés au nord et au levant ; la végétation est beaucoup moins satisfaisante sur les pentes aux expositions chaudes où les massifs restent sans hauteur, s'éclaircissent et se dégradent volontiers. Le relief accidenté du terrain, les belles sources qui jaillissent dans les vallons, les sous bois garnis par la flore si riche des sols calcaires, achèvent de donner aux forêts des Côtes un cachet tout différent des bois plus riches mais monotones et humides de la Woëvre.

Les collines bordant la vallée de la Meuse à l'Ouest sont en grande partie formées par les calcaires à astartes, qui se développent en couches argileuses alternant avec des bancs de calcaire. Le sol est de qualité généralement médiocre et les forêts ont conservé une large place. Elles couvrent la majeure partie de la chaîne et forment sur toute sa longueur,

sauf au nord, une zone boisée à peu près d'un seul tenant. Leur aspect et leur composition ne diffèrent pas sensiblement de ceux des forêts des Côtes. Les cantons à sol argileux, qui sont les meilleurs, occupent toutefois plus d'étendue. Mais certaines couches et parmi elles les calcaires fendillés du sud donnent, là où elles affleurent, des terrains de dernière qualité rebelles même à la végétation forestière : sur ces points, ne viennent que des taillis chétifs, souvent envahis par les épines et que surmontent quelques arbres rabougris, couronnés et dépérissants avant l'âge : tels sont nombre de peuplements des environs de Vaucouleurs et Gondrecourt et les bois voisins du village de Sorey.

Les plateaux du sud-ouest appartiennent aux calcaires portlandiens ou du Barrois, à la surface desquels sont déposées çà et là, par lambeaux discontinus, des assises argileuses et sableuses dépendant de la formation crétacée, particulièrement du néocomien. Cette composition géologique amène une grande variété dans le sol et la végétation. A côté de terrains calcaires, secs et pierreux, on rencontre des sables siliceux et parfois d'excellentes terres provenant du mélange des divers éléments minéralogiques. Les forêts abondent dans cette région où elles forment des massifs irrégulièrement disposés. Le hêtre et le chêne en sont les arbres les plus précieux, mais la proportion respective de ces essences, la composition et l'état des peuplements changent beaucoup, parfois dans un même canton, suivant la nature du sol. A des bois analogues à ceux des Côtes, succèdent des massifs où la bruyère couvre le sol de son tapis et où les réserves marquées dans les taillis sont presque exclusivement formées de chênes à fûts coniques comme ceux de l'Argonne occidentale. Généralement on trouve en mélange les diverses essences que nous avons déjà énumérées et avec elles le bouleau, qui paraît spontané. Le houx, le sureau à grappes, le genêt à balais croissent parfois dans le sous-bois, mais presque toujours par petites taches ou pieds isolés. La végétation dépend de la qualité du sol : elle est souvent active et certains bois sont riches en gros arbres, hêtres et chênes. On montre dans la forêt de Valtiermont un chêne rouvre mesurant 1<sup>m</sup>50 de diamètre à 1<sup>m</sup>30 du sol.

La plaine qui s'étend à l'ouest du Département, depuis l'Ornain jusqu'au pied de l'Argonne occidentale, est peut-être, de toutes les parties de la Meuse, celle où le sol est le plus fertile. Le mélange des argiles du gault, sur lesquelles elle repose, avec les débris des assises néocomiennes, des sables verts et de la gaize, donne une terre d'excellente qualité. L'agriculture est fort développée dans cette région, où l'on rencontre cependant au sud de Triaucourt un grand massif de bois. Cette forêt, ou du moins ceux de ses cantons appartenant à l'Etat, offrent le plus beau spécimen de la végétation forestière dans le Département. Les arbres réservés sont en majorité des hêtres et des chênes : ceux-ci dominant dans les parcelles à sol bas et humide, ceux-là plus nombreux sur le sommet des ondulations de terrain. Les uns et les autres atteignent des dimensions considérables, souvent exceptionnelles, en hauteur et en diamètre. Il y a peu d'années encore, la marine de l'Etat prenait dans cette forêt des pièces de chêne. Nulle part, dans les bois de la Meuse, on ne rencontre plus de gros arbres. Les taillis ne sont pas moins vigoureux et bien venants. Le charme en forme le fond, sauf dans les parties humides où abondent l'aune et le tremble. Dans le sous-étage se montrent les arbrisseaux caractéristiques des terrains siliceux.

Au nord de la plaine de Triaucourt et à l'ouest de la vallée de l'Aire, où les bois sont très rares, l'Argonne occidentale ou Argonne proprement dite, forme une région montueuse couverte à peu près complètement de forêts. Le sous-sol est constitué par une roche particulière, la gaize ou pierre morte, à base de silice hydratée, qui correspond sur ce point à l'étage des grés verts supérieurs. Le pays a l'aspect d'un plateau déchiré en tous sens par des vallées étroites et profondes. Sur les crêtes, la gaize décomposée n'a laissé qu'un sable sec et aride ; dans les bas-fonds, une certaine proportion d'argile se mélange à la silice et donne une terre moins infertile. La culture forestière pouvait seule utiliser de semblables terrains ; elle y règne sans partage, sauf sur une langue étroite au fond de la vallée de la Biesme et du célèbre défilé des Islettes. C'est de beaucoup le massif de bois le plus étendu et le plus compact du Département.

Le hêtre et le chêne sont les essences dominantes : ils se mélangent dans la futaie diversement suivant les cantons, mais le hêtre arrive seul à maintenir la fraîcheur nécessaire à la fertilité du sol. Le chêne, surtout lorsqu'il est pur ou dominant, prend un aspect particulier : le fût est fortement conique, l'écorce a une teinte noirâtre, la feuille rappelle vaguement celle du châtaignier. L'essence secondaire la plus répandue est le charme, avec laquelle on trouve dans les taillis celles déjà citées et parmi elles, en proportion notable, le bouleau et le sorbier des oiseleurs. Le néflier est commun dans le sous-bois où abondent les arbrisseaux et les plantes caractéristiques des terrains siliceux : houx, sureau à grappes, bourdaine, genêt à balais, bruyère, airelle, fougère impériale..... Les peuplements, très bien venants dans les parties à bon sol, tendent à se clairier sur les plateaux et les versants où le sable est pur et où l'abri fait défaut ; en nombre de points ils se sont ainsi dégradés, souvent par suite d'anciens abus, et le bois a fait place à la bruyère. Dans ces dernières parties, les forestiers cherchent, depuis de longues années, à reconstituer le massif à l'aide de semis de pin sylvestre et d'épicéa et ces deux essences se rencontrent aujourd'hui un peu partout.

Avec son sol tourmenté, ses gorges sauvages, ses forêts profondes, sa végétation franchement silicicole, ses villages pittoresques, ses maisons aux pans de bois, sa population de bûcherons, ses convois de mulets, l'Argonne forme une région à part, tranchant sur le fond quelque peu monotone et effacé des campagnes Meusiennes. Les moines, grands amateurs de beaux sites, y avaient bâti des abbayes et ermitages dont on voit encore les restes à la Chalade, Beaulieu, Beauchamp, Clermont, St-Rouin ; ils y possédaient les grands massifs de Beaulieu et la Chalade, aujourd'hui à l'Etat. Dans les vallées s'étaient installés les gentilhommes verriers auxquels la forêt fournissait, parfois à ses dépens, le sable et le bois nécessaires à la fabrication des bouteilles. Des souvenirs d'un autre genre rappellent le nom de Dumouriez et la campagne de 1792. Récemment M. Theuriet, de sa plume si habile à faire voir les paysages lorrains, a plusieurs fois décrit l'Argonne et ses forêts.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

### *Etendue des Forêts ; leur Distribution par nature de Propriétaires.*

#### I. Etendue des Forêts dans le Département.

Les forêts occupent dans la Meuse une surface de 176,466 hectares, soit 28 0/0 de l'étendue totale.

Cette proportion est élevée par rapport à celle de la superficie couverte par les bois dans tout le territoire français : 47,3 0/0. La Meuse tient en effet le douzième rang sur la liste des départements classés d'après la contenance proportionnelle de leurs forêts. La région du nord-est, dont elle dépend, est d'ailleurs une des plus boisées : dans les cinq départements limitrophes : Ardennes, Haute-Marne, Marne, Meurthe-et-Moselle et Vosges, la culture forestière couvre en moyenne 27 0/0 du sol.

Si l'on compare l'étendue des forêts au chiffre de la population, on voit que la Meuse est sous ce nouveau rapport également bien dotée. En 1876, il y avait en France 0<sup>m</sup>25 de sol forestier par personne. D'après le recensement fait en 1886, la Meuse comprend 291,271 habitants, ce qui donne pour chacun 0<sup>m</sup>65 de bois. Ce chiffre n'est dépassé que dans huit départements. Il est supérieur à la moyenne des cinq départements voisins qui est de 0<sup>m</sup>48.

Cette abondance de forêts exerce sur le climat, qu'elle pondère, une influence heureuse et elle contribue puissamment à la prospérité du pays. Les bois rendent productive une portion du territoire qui, sans eux, resterait stérile ; ils augmentent le bien-être de la population dans une contrée froide et sans combustible minéral ; leur exploitation procure du travail à un grand nombre d'ouvriers ; leurs produits fournissent la matière première nécessaire à des industries locales aujourd'hui fort développées

et donnent lieu à un commerce d'exportation considérable et, jusqu'en ces derniers temps, très florissant.

## II. Distribution des Forêts par nature de Propriétaires.

Sur les 176,466 hectares de bois existant dans la Meuse, 31,749 appartiennent à l'Etat, 96,646 à des communes, sections de communes ou établissements publics, 48,071 à des particuliers. Les forêts domaniales et communales sont donc en grande majorité : elles forment 73 0/0 de la masse.

La distribution des bois par catégories de propriétaires est loin de se faire partout en France dans cette proportion. L'Etat possède sur l'ensemble du territoire 11 0/0 du sol boisé seulement ; les communes et établissements publics 23 0/0 ; les particuliers 66 0/0.

La richesse et la production des forêts varient, comme on le sait, avec la nature des personnes de qui dépendent ces propriétés. La plupart des particuliers exploitent leurs bois à des révolutions courtes et y laissent peu de vieux arbres ; ils n'en tirent ainsi qu'un rendement assez faible relativement à ce que le sol pourrait produire, mais le capital représenté par la forêt devenant lui-même minime, puisque la superficie a peu de valeur, procure une rente encore élevée. Les bois de l'Etat et des communes sont au contraire traités de façon à donner, comme l'exige l'intérêt général, des produits annuels aussi considérables que possible, en dehors de toute idée de spéculation. Ce but comporte d'autres méthodes de culture, des révolutions longues, des balivages serrés. Les forêts de la Meuse sont donc plus riches en matériel, en vieux bois et en gros arbres qu'elles ne le seraient si les particuliers en possédaient une majeure partie.

*Bois de l'État.* — La contenance des forêts de l'Etat dans le Département a été en diminuant d'une façon à peu près continue depuis le commencement du siècle.

	Elle était de 44.666 hectares en 1820.		
--	35.708	—	1840.
—	35.948	—	1850.
—	32.894	—	1860.
—	32.132	—	1870.
—	32.045	—	1880.
--	31.749	—	1886.

De nombreuses aliénations ont, en effet, eu lieu sous la Restauration, le Gouvernement de Juillet et le deuxième Empire, et si quelques forêts ont été réunies au domaine de l'Etat, ce n'a été que dans des circonstances rares et exceptionnelles. Aucune aliénation n'a été faite depuis 1870 et la diminution de contenance, qui s'est produite depuis cette époque, provient, presque en totalité, de l'affectation au Ministère de la Guerre de cantons destinés à la construction ou au dégagement d'ouvrages militaires.

Les 31.749 hectares de bois domaniaux existant aujourd'hui sont répartis en 40 forêts dont la plus petite a 15 hectares et la plus grande 2.701 hectares. La contenance de onze d'entre elles dépasse 1,000 hectares ; celle de cinq seulement est inférieure à 100 hectares. Les plus grandes sont celles de Lisle (arrondissement de Bar-le-Duc) 2.701<sup>h</sup> ; Beaulieu (même arrondissement) 2.616<sup>h</sup> ; Lachalade (arrondissement de Verdun) 2.176<sup>h</sup> ; Sommedieue (même arrondissement) 2.142<sup>h</sup> ; Spincourt (arrondissement de Montmédy) 2.089<sup>h</sup>.

Quatre forêts, dont l'étendue est comprise dans la contenance indiquée ci-dessus, n'appartiennent pas à l'Etat en toute propriété : ce sont celles de Baulny, Bréhéville, Montfaucon et Vittarville. Les trois premières sont indivises entre le Domaine et les communes des mêmes noms, la quatrième entre lui et divers particuliers. Les droits de l'Etat sont de la moitié de la futaie d'essence chêne dans les forêts de Baulny (27<sup>h</sup>44) et de Montfaucon (840<sup>h</sup>71) et du tiers de la même futaie dans la forêt de Bréhéville (423<sup>h</sup>44) ; leur montant est en litige en ce qui concerne Vittarville (48<sup>h</sup>86).

Trois forêts domaniales enfin sont grevées de droits d'usage : Sept-

sarges (195<sup>b</sup>28) dans laquelle les habitants de la commune de Septsarges prennent le taillis et la moitié de la futaie ; Sommedieue, où la commune de Châtillon-sous-les-Côtes jouit du parcours sur un canton de 395 hectares ; Haudronville et St-Benoît, où la commune de Lachaussée possède le même droit sur 690 hectares.

*Bois des Communes et Établissements publics.* — Les communes, sections de communes et établissements publics propriétaires de bois sont au nombre de 528, savoir :

Communes situées dans le département.....	502
Communes situées hors du département, mais y possédant des bois.....	2
Sections de communes.....	16
Etablissements publics.....	8

Comme il existe 586 communes dans le Département, on voit que peu de villes ou de villages de la Meuse ne possèdent pas de forêt.

Sur les 528 communes, sections ou établissements publics propriétaires de terrains boisés, 494 communes, 15 sections et 4 établissements publics ont des forêts soumises au régime forestier, c'est-à-dire gérées par l'Administration des forêts, en vertu de l'article 90 du Code forestier.

A l'inverse de ce qui s'est passé pour les bois domaniaux, la contenance des forêts soumises n'a cessé d'augmenter depuis un demi-siècle.

Elle était en 1840 de 90.310 hectares.

—	1850 de 91.184	—
—	1860 de 94.400	—
—	1870 de 95.710	—
—	1880 de 95.950	—

Elle se trouvait, il est vrai, en 1886, réduite à 95.915 hectares, à raison d'expropriations faites par le Ministère de la Guerre, mais des acquisitions l'ont déjà ramenée à un chiffre supérieur à celui de 1880.

Cette augmentation continue tient à des achats successifs. Les muni-

icipalités de la Meuse aiment, et à raison, la propriété boisée, qui leur offre une grande sécurité tout en donnant des revenus avantageux.

La contenance des 95.915 hectares se décompose ainsi qu'il suit :

Bois appartenant à des communes.....	92.568	hectares.
— à des sections de communes..	2.692	—
— à des établissements publics..	655	—

L'étendue moyenne des forêts communales soumises au régime forestier est donc de 187 hectares, celle des forêts sectionales de 179 hectares, celle des forêts d'établissements publics de 164 hectares.

Deux bois contenant ensemble 8 hectares sont indivis, chacun entre deux communes, et huit sont grevés de droits d'usage. Ces servitudes consistent, pour deux forêts d'une étendue totale de 1483<sup>h</sup>, dans la faculté de prendre une certaine portion des produits en bois et, pour les six autres (1169<sup>h</sup>), dans l'exercice du pâturage.

Les bois dont la gestion n'est pas entre les mains du service des forêts ont une surface de 731 hectares et se répartissent entre 64 communes (dont 54 possèdent en outre des forêts soumises au régime forestier), 1 section de commune et 4 établissements publics. Si l'on en retranche la forêt sectionale (56<sup>h</sup>) et les bois (453<sup>h</sup>) appartenant à l'un des établissements publics (caisse départementale des incendiés), il ne reste que des boqueteaux sans grande importance provenant en majorité de plantations récentes et dont 3 seulement dépassent dix hectares.

*Bois des particuliers.* — D'après des relevés faits sur le cadastre de chaque commune par le service des forêts, la superficie des bois appartenant à des particuliers dans le département de la Meuse était au 1<sup>er</sup> janvier 1886, de 48,071 hectares.

Cette contenance est inférieure à celle de 48,893 hectares, qui, d'après la statistique forestière publiée en 1878, existait au 1<sup>er</sup> janvier 1876. Cependant peu de défrichements ont eu lieu depuis cette dernière époque et bien des parcelles ont été reboisées. La diminution provient de ce que plusieurs forêts ont été acquises par des communes ou expropriées par l'autorité militaire.

Le nombre des particuliers propriétaires de bois est de 8,872. Ce chiffre est considérable par rapport à l'étendue des forêts, mais celles-ci sont loin d'être réparties d'une manière uniforme entre les mains de leurs possesseurs. Les grands propriétaires ne sont pas rares et près des trois quarts de la surface forment des massifs de 20 hectares et au-dessus appartenant à une seule personne.

---

## CHAPITRE TROISIÈME.

---

### *Défrichements et Reboisements.*

---

#### I. — Défrichements.

Des défrichements considérables ont été effectués dans la Meuse depuis le commencement du siècle (1), mais nous n'avons pu nous procurer des renseignements quelque peu précis à ce sujet qu'à partir de 1854. Pour cette année et les suivantes, les sommiers tenus par l'Administration des forêts donnent les contenances dont le défrichement a été régulièrement autorisé, conformément aux articles 91 et 219 du code forestier. Ces surfaces ne correspondent pas exactement aux étendues déboisées, car des propriétaires ont pu ne pas profiter des autorisations accordées et, d'autre part, les registres de l'Administration ne comprennent ni les défrichements effectués en délit, ni ceux de moins de dix hectares qui peuvent être faits librement quand le terrain n'est pas en montagne. Les chiffres consignés ne sauraient cependant s'écarter beaucoup de la réalité et ils sont intéressants.

---

(1) Dans un rapport adressé par le Préfet de la Meuse le 9 novembre 1838 au Ministre du Commerce et des Travaux Publics, l'étendue des forêts du Département est évaluée à 182 000 hectares. Elle est aujourd'hui de 176 466 hectares et 2 867 hectares ont été reboisés depuis 1836 ; il résulterait de ces chiffres que, même sans tenir compte des reboisements antérieurs à 1836, 8 401 hectares auraient été défrichés depuis 1838.

L'Administration a autorisé, de 1854 à 1886, le défrichement de 3,386 hectares de bois, dont 3,281 hectares appartenant à des particuliers, et 105 hectares à des communes ou établissements publics, savoir :

En 1854 - 1855	956 hectares, soit	478 hectares par année.		
De 1856 à 1860	820	—	164	—
De 1861 à 1865	1145	—	229	—
De 1866 à 1870	187	—	37	—
De 1871 à 1875	88	—	18	—
De 1876 à 1880	170	—	34	—
De 1881 à 1885	20	—	4	—

Il n'y a pas eu de défrichement autorisé en 1886.

Les déboisements ont donc été presque constamment en diminuant depuis 30 ans. Les causes de ce fait sont bien connues. On défrichait à l'époque où l'agriculture était prospère, où les terres avaient une grande valeur, où une ferme constituait, pour les propriétaires de la Meuse, un des placements les plus recherchés. La mise en vente de nombreuses forêts domaniales, avec faculté de déboiser, offrait souvent des occasions particulièrement favorables. Parfois l'acquéreur se couvrait du prix d'achat en exploitant la superficie et se trouvait, à très peu de frais, possesseur d'une ferme étendue. Mais l'expérience a prouvé qu'un sol couvert de beaux bois est fréquemment impropre à la culture. Puis la rareté croissante de la main d'œuvre, sa cherté, l'avitissement du prix du blé, diverses circonstances économiques ont déprécié la propriété agricole, tandis que les bois n'exigeant qu'un peu de surveillance et donnant des produits d'une vente facile, au moins jusqu'en ces derniers jours, se sont vus particulièrement recherchés. Les agriculteurs de la Meuse, peu à peu convaincus des avantages d'une culture intensive, ont aussi compris que ce n'est pas l'étendue du sol qui manque à leurs efforts. On a donc cessé d'arracher les forêts pour les convertir en terres. Il faut s'en féliciter, car la plupart des sols réellement propres à l'agriculture ont été depuis longtemps livrés à la charrue.

Indépendamment des défrichements dont nous venons de parler, de

grandes étendues de forêts ont été ruinées ou détruites, depuis 1870, principalement aux environs de la ville de Verdun, par suite de la construction des forts destinés à fermer la frontière sur la ligne de la Meuse. Pour établir ces ouvrages ou en dégager les vues, l'autorité militaire s'est fait affecter dans les forêts domaniales, ou a acheté, par voie d'expropriation, aux communes, établissements publics et particuliers, de vastes cantons de bois qui ont été défrichés ou coupés à blanc étoc et n'offrent plus que des broussailles, là où la végétation forestière n'a pas complètement disparu. Dans les seuls bois soumis au régime forestier, 819 hectares ont été détruits de la sorte. En s'inclinant devant les motifs d'ordre supérieur qui ont rendu ces déboisements nécessaires, on regrette pour la prospérité du pays de voir de semblables surfaces rendues désormais improductives.

---

## II. — Reboisements.

Les circonstances économiques qui ont fait abandonner la pratique des défrichements ont porté à effectuer des reboisements.

1120 hectares ont été reboisés de 1867 à 1876 et 1747 hectares de 1877 à 1886 ; soit, en tout, pendant ces 20 dernières années, 2867 hectares, contenance de beaucoup supérieure à la superficie défrichée durant le même laps de temps.

On a repeuplé de la sorte, non-seulement des friches improductives, mais des terres dont la culture ne donnait plus des profits suffisants. L'opération a surtout été pratiquée par les particuliers : sur les 1747 hectares plantés depuis 1877, 1605 l'ont été par des propriétaires de cette catégorie.

Les communes, quoique possédant de grandes friches, ont peu reboisé : leurs représentants, absorbés par les préoccupations et les besoins du jour, reculent trop souvent devant un travail dont les générations futures

doivent seules profiter. L'Etat, n'ayant pas de terrains vagues, n'est intervenu que pour distribuer quelques subventions.

Les essences employées ont été surtout des espèces à bois tendre et à croissance rapide, comme le saule marceau et le bouleau ; puis des résineux : épicéa, pin sylvestre, pin noir d'Autriche et mélèze. On a relativement peu planté de nos bons arbres indigènes, chêne, hêtre, charme et autres, qui, pour réussir, exigent plus de soins et au début croissent lentement. Avec le temps, ils se propageront probablement d'eux-mêmes et finiront par dominer.

On peut évaluer à 7000 ou 8000 hectares environ, dont plus de moitié à des communes, la contenance des friches ou vagues non cultivés existant encore dans le Département et susceptibles d'être repeuplés. C'est au sud, dans les arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy, que se trouvent le plus grand nombre de ces terrains. A cette étendue il faudrait ajouter, pour se rendre compte de la tâche restant à faire, la surface bien autrement considérable des terres de mauvaise qualité, dont l'Agriculture ne tire que de maigres et onéreuses récoltes et qui donneraient de bons bois.

Parmi les reboisements effectués dans la Meuse, il convient de citer, bien que remontant à une époque déjà lointaine, le repeuplement des *Clairs Chênes*. On désignait sous ce nom des cantons de forêts communales qui, ouverts annuellement au parcours des bestiaux s'étaient peu à peu dépeuplés et ne renfermaient plus au commencement du siècle que quelques gros chênes épars. Il en restait 2000 hectares en 1838 (1). Une partie fut mise en culture, mais, pour la plupart, l'Administration, en autorisant l'exploitation des vieux arbres, exigea que les communes plantassent le sol en essences forestières des mêmes espèces que celles des forêts voisines. Ces derniers terrains sont aujourd'hui couverts de bois du plus bel aspect ; beaucoup se trouvent dans la plaine de la Woëvre et si les gros arbres y manquent encore, le peuplement en est souvent plus

---

(1) Rapport du Préfet de la Meuse du 9 novembre 1838.

plein, mieux venant et plus riche en sujets d'avenir que celui des cantons voisins traités depuis un temps immémorial en taillis.

---

## CHAPITRE QUATRIÈME.

---

### *Essences Forestières.*

Les forêts de la Meuse sont presque exclusivement peuplées d'arbres feuillus. Les résineux, dont l'introduction dans le pays est récente, ne se rencontrent encore qu'en petit nombre et plutôt dans les boqueteaux et plantations que dans les bois proprement dits.

Le chêne et le hêtre doivent être cités en premier lieu, à raison de leur grand nombre, des dimensions qu'ils atteignent, de la qualité et de la valeur de leurs produits.

Le chêne occupe environ 19 0/0 de la surface boisée (1). Il est représenté par ses deux espèces, le rouvre et le pédonculé, qui coexistent à peu près partout ; le rouvre domine toutefois sur les coteaux et le pédonculé dans les plaines à sol frais. La qualité du bois paraît varier suivant la végétation, bien plus qu'avec l'espèce. Les glandées complètes se produisent à peine tous les dix ou douze ans. Sur les bons terrains, les chênes de 1<sup>m</sup> de diamètre à la base ne sont pas rares, au moins dans les bois de l'Etat, et l'on en rencontre de dimension supérieure.

Le hêtre couvre 18 0/0 des forêts du Département, soit un peu moins que le chêne. Il s'accommode parfaitement du régime du taillis qui, en certaines régions, passe pour lui être fatal. Bien que tous les bois de la Meuse soient, de temps immémorial, soumis à ce mode de traitement, le hêtre tend plutôt à devenir envahissant qu'à disparaître. Sans doute,

---

(1) La surface occupée par chaque essence a été calculée en multipliant l'étendue des forêts où cette essence se rencontre par la proportion suivant laquelle elle entre dans les peuplements.

il ne rejette pas avec la même facilité que le chêne et le charme, mais peu de souches restent improductives et, après chaque exploitation, on voit, sur les sols calcaires et superficiels, de nombreux drageons apparaître aux environs de chacune d'entre elles. Des semis naturels achèvent de compléter un recru très suffisant. Les fainées complètes, communes il y a une trentaine d'années, sont toutefois devenues très rares. Le hêtre a dans la Meuse une croissance rapide et il atteint de belles dimensions à un âge peu avancé. Son bois est recherché par l'industrie locale et donne un chauffage estimé. L'huile de faine est très appréciée dans le pays.

Le charme forme à peu près partout le fond des taillis ; il s'étend sur 38 0/0 du sol forestier. C'est l'essence la plus répandue, mais son rôle est secondaire. Le charme n'est en effet qu'un arbre de deuxième grandeur et, si son bois est considéré comme un chauffage de premier choix, il n'est guère propre qu'à cet usage.

Après ces trois espèces principales, en viennent d'autres qui, presque toujours à l'état de dissémination, ne constituent jamais l'élément principal des peuplements. Ce sont, par ordre alphabétique : l'alisier blanc et l'alisier torminal (assez communs) ; — l'aune commun (partiellement distribué) ; — le bouleau (commun et spontané dans les régions à sol siliceux, introduit et en voie de se répandre dans le surplus du département) ; — le cerisier des oiseaux (assez commun) ; — l'érable champêtre (commun) ; — l'érable plane (rare) ; — l'érable sycomore (abondant) ; — le frêne (assez commun) ; — l'orme champêtre et l'orme de montagne (peu communs) ; — le poirier commun et le pommier sauvage (par pieds disséminés) ; — le peuplier tremble (abondant ou très abondant sur les sols humides) ; — le robinier ou faux acacia (introduit et encore très rare) ; — le saule blanc (très rare) ; — le saule marceau (assez commun) ; — le sorbier des oiseleurs (très rare, sauf en sol siliceux) ; — le sorbier domestique (rare ou très rare) ; — le tilleul (peu commun).

Les seuls résineux existant en quantité tant soit peu notable sont l'é-

picéa, le pin sylvestre, le pin noir d'Autriche et le mélèze. Ils occupent ensemble 1900 hectares, soit 10/0 de l'étendue boisée. Leur introduction dans le département remonte à l'année 1820 environ pour l'épicéa, le pin sylvestre et le mélèze ; elle est plus récente pour le pin noir ou pin laricio d'Autriche qu'on n'a commencé à utiliser dans les plantations que vers 1850.

L'épicéa prospère sur presque tous les terrains ; certains sujets mesurent déjà 0<sup>m</sup>50 de diamètre ; beaucoup se sont réensemencés. Le pin sylvestre a joui longtemps d'une grande vogue pour les travaux de reboisement. Il a été ainsi introduit sur des sols calcaires qui ne lui convenaient pas et où il n'a donné que d'assez maigres résultats. Il atteint la même grosseur que l'épicéa et, comme lui, produit déjà des semis. Le mélèze végète bien mais est beaucoup moins répandu que ses congénères. Le pin d'Autriche est aujourd'hui très en faveur pour les repeuplements ; il règne même à son égard une sorte d'engouement.

Employés avec discernement, les résineux semblent susceptibles de rendre dans la Meuse d'excellents services comme essences de plantations. La facilité avec laquelle ils s'implantent sur les plus mauvais sols, et particulièrement le pin noir sur les calcaires, les rend précieux sous ce rapport. D'autre part, coupés jeunes et encore à l'état de perches, la plupart, notamment l'épicéa, donnent des produits d'un prix souvent supérieur à ceux qu'on retirerait de feuillus exploités au même âge. Il n'en serait pas moins désavantageux, croyons-nous, de les propager aux dépens des essences indigènes. Ils n'arrivent à se régénérer que parvenus à une grosseur ne permettant plus d'en tirer un parti avantageux qu'en les livrant à l'industrie. Or tout conduit à penser qu'originaires de pays à ciel plus froid, ils ne produiront, sous le climat de la Meuse, qu'un bois mou, sans nerf, durée ni qualité. On s'exposerait donc à de graves mécomptes en cherchant à en constituer de véritables forêts. Leur rôle doit être transitoire. Il est utile de les employer pour repeupler des sols appauvris, mais l'humus une fois reconstitué sous leur abri, l'intérêt du

propriétaire est de réintroduire les feuillus, tout au moins de faciliter leur venue.

A côté de ces arbres, les forêts du Département renferment un grand nombre d'arbustes ou arbrisseaux, dont certains, tels que les coudriers et cornouillers, tiennent parfois dans les peuplements une place notable. Les principaux sont : l'airelle myrtille (abondante dans le massif siliceux de l'Argonne, très rare ou n'existant pas ailleurs) ; l'aubépine ; la bourdaine ; la bruyère (sur les sols siliceux) ; le cerisier mahaleb (sur les côtes calcaires) ; les chèvrefeuilles à balais, commun, des bois ; la clématite des haies ; les cornouillers mâle et sanguin (très abondants sur les Côtes de la Meuse) ; le coudrier noisetier ; le cytise faux ébénier (très rare dans les bois et y paraissant introduit) ; le daphné bois gentil ; le daphné lauréole (rare) ; le daphné caméléé (sur un seul point du sud) ; l'épine vinette (rare) ; le fusain d'Europe ; le genêt poilu ; le genêt à balais (essentiellement silicicole) ; le genévrier commun ; le groseiller épineux (très rare) ; le gui (rare en forêt) ; le houx (sur les sols siliceux) ; le lierre ; la morelle ; le néflier (très rare, sauf dans le massif de l'Argonne) ; le nerprun purgatif ; le prunier épineux ou épine noire ; les ronces framboisier et arbrisseau ; le rosier des chiens et autres ; le sureau rouge et le sureau noir (rares dans les bois ; le premier existant sur les terrains siliceux seulement) ; le troène ; la viorne flexible et la viorne obier.

Cette énumération ne comprend que les végétaux ligneux des massifs forestiers ; en tenant compte des arbres épars ou existant dans les parcs, dans les vergers, sur les lisières, au bord des cours d'eau, on verrait que presque toutes les essences de la région du nord-est sont représentées dans la Meuse et avec elles beaucoup d'espèces arborescentes exotiques aujourd'hui cultivées en France.

A l'exception de quelques plantations d'étendue très minime, on ne rencontre pas, dans le Département, de peuplements formés d'une seule essence. Les diverses espèces se mélangent en proportions différentes suivant la nature du sol, la situation et l'exposition. Nous avons décrit

au commencement de ce travail les principaux types de forêts qui se sont ainsi constitués. Ils nous paraissent avoir, de tout temps, été sensiblement les mêmes, car ils répondent parfaitement, dans leur état actuel, à des conditions naturelles de sol et de climat qui n'ont pu varier. Néanmoins, de l'avis de certains forestiers, le chêne aurait tenu jadis une place plus considérable que celle qu'il occupe aujourd'hui.

---

## CHAPITRE CINQUIÈME.

---

### *Les Ennemis des Forêts.*

Les forêts de la Meuse ont à souffrir, comme toutes celles situées dans la même région, de divers météores atmosphériques, des dégâts causés par les animaux, des incendies et des délits.

Les gelées printanières sévissent presque annuellement dans les plaines et les vallons humides. La première pousse est tuée par le brusque refroidissement de la température durant une nuit d'avril ou de mai. Sauf en quelques cantons, ce phénomène ne semble pas nuire beaucoup à la végétation, mais il n'en est pas moins fort préjudiciable, car, en détruisant les fleurs des arbres, il empêche la production des semences, principalement des glands et des faînes, et prive ainsi les forêts d'un de leurs meilleurs éléments de régénération.

Les froids exceptionnels du mois de décembre 1879 ont causé des dégâts énormes. Sur de grandes étendues et particulièrement dans les plaines et les gorges à atmosphère humide, la gelée a tellement dégradé les peuplements qu'il a fallu en exploiter prématurément la majeure partie. Dans les seules forêts de l'Etat et des communes le mal s'est étendu sur 8000 à 9000 hectares. Le chêne, le charme et l'érable champêtre ont été les essences les plus éprouvées ; le hêtre, le frêne, les

fruitiers, les grands érables, le saule et le tremble ont aussi souffert mais à un degré beaucoup moindre ; au nord du département le cornouiller mâle a été très fortement atteint. Dans un siècle nos bois porteront encore la trace de ce sinistre : en maints endroits il est impossible de trouver aujourd'hui un baliveau de chêne exempt de quelque vice dû à l'action du froid et qui le déprécie à jamais.

Chaque année les vents causent des dommages en renversant ou en brisant des arbres. Dans les bois soumis au régime forestier, par lesquels on peut, sous ce rapport, juger des autres, 33,200 arbres, gros ou petits, ont péri de la sorte en 1875-1876 et 16,400 en 1885-1886. L'importance des dégâts ainsi occasionnés est essentiellement variable, comme tous les phénomènes dépendant de causes météorologiques. Pendant les années 1885-1886, les vents ont en moyenne, sur 100 hectares de forêt, renversé 6 arbres cubant 1 m. c. et valant 8 francs ; en 1876, année exceptionnellement mauvaise, ils avaient, sur la même surface, brisé 20 arbres cubant 12 m. c. et estimés 140 francs.

Les animaux sauvages nuisent peu aux bois de la Meuse où d'ailleurs ils ne sont pas très communs. On ne peut guère citer, comme causant un préjudice appréciable, que le mulot qui détruit quelques cèpées en en rongant l'écorce et, parmi les insectes, le hanneton.

Le bétail est rarement introduit dans l'intérieur des massifs forestiers. La plupart des propriétaires de servitudes de pâturage n'usent pas de leurs droits, sachant quel maigre profit ils en retireraient, et les troupeaux communs ne sont admis dans les bois communaux qu'en cas de disette exceptionnelle de fourrage. C'est une excellente chose, car le parcours du bétail est incompatible avec le bon état des peuplements forestiers.

Les incendies sont peu fréquents et en général sans importance. Dans le cours des années 1885 et 1886, 25 ont éclaté dans les bois de l'Etat et des communes : le feu a parcouru, en tout, 22 hectares et causé des dégâts évalués à 1331 francs, soit 60 francs par hectare atteint.

Il est rare que de grandes déprédations soient commises en forêt par des délinquants. L'aisance des populations rurales, la faculté laissée aux

indigents de ramasser le bois mort, l'honorabilité de la plupart des exploitants, l'activité de la surveillance font que les délits sont en petit nombre et le plus souvent sans gravité. On peut en juger par les chiffres suivants relatifs aux forêts gérées par l'Administration. Le nombre des procès-verbaux dressés, en moyenne, pendant chacune des dix années 1877-1886, a été de 561, soit 4 procès-verbaux par mille hectares et par an. Les délits ainsi constatés ont paru assez peu importants pour que 98 seulement par année, soit 17 0/0 du total, aient été poursuivis devant les tribunaux. Les autres ont donné lieu à des transactions en vertu desquelles les délinquants se sont libérés en payant 17 0/0 des condamnations encourues.

---

## CHAPITRE SIXIÈME.

---

### *Régimes et Modes de traitement suivis pour la culture des Forêts.*

---

#### I. — Régimes auxquels sont soumises les Forêts de la Meuse.

Le régime du taillis était autrefois le seul connu dans la Meuse. Depuis une trentaine d'années, l'Administration des forêts a entrepris de lui substituer, dans un certain nombre de bois de l'Etat, celui de la futaie, afin d'obtenir une proportion plus considérable de matière ligneuse propre au travail : cette transformation a semblé particulièrement justifiée dans un département où la production du bois étant supérieure à la consommation, il y a intérêt à obtenir des produits d'une exportation relativement facile, comme le sont les bois d'œuvre.

22 forêts domaniales, contenant ensemble 23,449 hectares, soit 74 0/0 de la surface actuelle des bois de l'Etat, ont été ainsi soumises à des

aménagements ayant pour but de convertir leurs peuplements en futaie (1). L'application du plus ancien de ces aménagements remonte à 1852 ; mais la substitution de la futaie au taillis exige de longues années et on est loin d'être sorti de la période de transition. De vieux taillis ont été amenés à l'état voulu pour se régénérer par la semence et sur certains points les jeunes semis existent déjà en assez grand nombre pour constituer plus tard des peuplements de franc pied. A l'exception toutefois de quelques parcelles d'étendue minime, il faut l'œil des gens du métier pour constater cette transformation et l'on peut dire que les forêts domaniales de la Meuse sont encore aujourd'hui peuplées de taillis sous futaie.

Il en est de même des bois communaux soumis au régime forestier, où d'ailleurs aucune opération de conversion n'a été tentée.

Sur les 48,802 hectares appartenant à des particuliers ou à des communes et non placés sous la gestion de l'Administration, 43,000 hectares sont également en taillis sous futaie. Le surplus se compose de plantations ou de menues parcelles pour lesquelles il n'existe pas de régime d'exploitation arrêté et où la plupart des propriétaires font à intervalles irréguliers des coupes à blanc étoc.

En résumé on compte dans la Meuse :

23,449 hectares de taillis sous futaie soumis à des aménagements ayant pour but de les convertir en futaie ;

147,215 hectares soumis au régime du taillis sous futaie ;

5,802 hectares de plantations ou boqueteaux exploités sans régime défini.

## II. — Modes de traitement. — Aménagements. — Révolutions.

*Bois Domaniaux.* — Les forêts domaniales en conversion sont soumises à des révolutions variant de 120 à 160 ans et en majorité de 144 ans.

Pour sept forêts comprenant 5,542 hectares, l'aménagement comporte une période d'attente pendant laquelle le régime du taillis est provisoir-

---

(1) Depuis la rédaction de cette notice, l'Administration supérieure a prescrit d'abandonner la conversion dans les principales forêts de chêne où le régime du taillis semble pouvoir toujours fournir une forte proportion de bois d'œuvre.

rement maintenu, sauf en certains cantons qu'on laisse vieillir jusqu'au jour où les peuplements seront aptes à donner un nombre suffisant de semis. Dans les quinze autres (17,907 hectares), la régénération doit se faire immédiatement au fur et à mesure du passage des coupes principales dans les premières affectations.

Les forêts domaniales soumises au régime du taillis sous futaie sont au nombre de 19 (y compris une forêt dont une partie est en conversion) ; elles occupent 8,300 hectares.

Neuf, d'une contenance de 5,765 hectares, sont aménagées ; dix d'une superficie de 2,535 hectares, sont traitées suivant l'usage ou d'après des règlements d'exploitation provisoires.

Les révolutions qui leur sont appliquées varient de 20 à 36 ans.

Une forêt contenant 195<sup>h</sup>28 est exploitée à l'âge de 20 ans.

Une — 27 44 — 24 —

Deux forêts contenant 1264 15 sont exploitées à l'âge de 25 —

Huit — 4386 20 — 30 —

Une forêt contenant 524 11 est exploitée à l'âge de 34 —

Deux forêts contenant 1751 02 sont exploitées à l'âge de 35 —

Une forêt contenant 59 16 est exploitée à l'âge de 36 —

Trois forêts contenant 92 97 s'exploitent sur propositions spéciales.

Douze forêts sur dix-neuf, représentant 81 0/0 de la contenance totale cultivée en taillis, sont donc soumises à des révolutions de 30 ans et au-dessus. Les six autres sont des bois usagers ou indivis, dans lesquels l'Etat n'a droit qu'à une faible portion des produits.

Après l'âge adopté pour la révolution, l'élément le plus important dans le traitement d'un taillis sous futaie est le nombre des arbres réservés. Les chiffres suivants donnent une idée de la manière dont les balivages ont été conduits, en ces dernières années, dans les forêts domaniales de la Meuse :

En 1883, il a été marqué en moyenne par hect. 115 baliveaux, 59 modernes, 8 anciens.

1884 — 104 — 50 — 7 —

1885 — 104 — 52 — 9 —

1886 — 95 — 48 — 8 —

Soit, en moyenne, pour ces quatre années, 104 baliveaux, 52 modernes et 8 anciens, sans distinction d'essence.

*Bois Communaux soumis au régime forestier.* — Conformément aux dispositions de l'article 93 du code forestier, les bois communaux gérés par l'Administration des forêts, ont été, quand la contenance le permettait, partagés sur le terrain en deux cantons : l'un, du quart de la contenance, destiné à être mis en réserve pour faire face aux besoins urgents et imprévus, l'autre, dit généralement des coupes ordinaires, dont les produits doivent être affectés aux besoins permanents et habituels des communes, particulièrement au service des affouages.

Les quarts en réserve sont au nombre de 512 et renferment 23,625 hectares, soit 25 0/0 de la contenance des forêts.

La loi ne permet pas d'y fixer à l'avance l'époque des coupes, car ce serait contraire au but de leur institution. Mais un certain nombre ont fait l'objet de règlements en vertu desquels ils ont été divisés sur le terrain en coupons où les exploitations repassent, en fait, périodiquement. 232 quarts en réserve contenant 14,157 hectares, sont ainsi partagés en coupes ; ce travail se poursuit dans 54 d'entre eux d'une superficie de 2,917 hectares ; il reste à faire pour 226 renfermant 6,551 hectares.

Les quarts en réserve divisés en coupons s'exploitent généralement au-dessus de 30 ans et le plus souvent à 35 ou 36 ans ; dans les autres, il est excessivement rare que des coupes aient lieu avant l'âge adopté pour la série ordinaire et généralement les taillis ne sont livrés à la cognée que lorsqu'ils ont dépassé cette époque. Les quarts en réserve étant en effet situés dans les meilleures parties des forêts, la végétation s'y maintient plus longuement active que dans les autres cantons.

Les coupes ordinaires sont assises sur le terrain (ou s'asseoient au fur et à mesure des exploitations), sauf dans 20 forêts contenant ensemble 1,266 hectares.

Les révolutions appliquées aux séries formées par ces coupes varient de 20 à 36 ans.

521 hectares soit	0.72	0/0	sont soumis à la révolution de	20 ans ;
33	—	0.04	0/0	— 21
1.939	—	2.68	0/0	— 24
35.633	—	49.29	0/0	— 25
2.532	—	3.50	0/0	— 26
1.011	—	1.40	0/0	— 27
645	—	0.89	0/0	— 28
611	—	0.86	0/0	— 29
26.937	—	37.26	0/0	— 30
729	—	1.01	0/0	— 31
1.290	—	1.78	0/0	— 32
129	—	0.18	0/0	— 36

280 hectares, soit 0.39 0/0, récemment soumis au régime forestier ou formés de petites parcelles et de jeunes plantations, ne sont encore assujettis à aucune révolution déterminée.

Plus de moitié des séries affouagères s'exploitent donc à 25 ans et au-dessous, ce qui est manifestement regrettable. Avec ces révolutions trop courtes, les communes propriétaires de bois sont loin de tirer de leurs forêts le rendement que celles-ci pourraient donner.

Les arbres réservés dans les bois communaux durant ces dernières années ont été sensiblement en même nombre que ceux marqués dans les bois de l'Etat.

En 1883, il a été réservé, par hectare, 119 baliveaux, 58 modernes, 7 anciens.

1884	—	105	—	53	—	7	—
1885	—	108	—	54	—	8	—
1886	—	103	—	51	—	8	—

Soit, en moyenne, pour ces quatre années, 109 baliveaux, 54 modernes et 8 anciens, sans distinction d'essence.

*Bois de particuliers et bois communaux non soumis au régime forestier.*  
— Ces bois comprennent, ainsi que nous l'avons dit, 5,802 hectares sans régime ni traitement bien définis, et 43,000 hectares de taillis sous

futaie. Parmi ces taillis 38,443 hectares s'exploitent à 20 ans et au-dessus et 4,557 hectares à un âge inférieur à 20 ans.

Beaucoup des forêts de cette catégorie ne sont pas aménagées sur le terrain. Le nombre des réserves y varie au gré des propriétaires : dans les massifs importants, il approche souvent de celui existant dans les bois soumis au régime forestier, mais avec une proportion beaucoup moins forte de gros arbres.

---

## CHAPITRE SEPTIÈME.

---

### *Production des Forêts.*

---

#### I. — Production en Matière.

On a exploité dans les forêts de la Meuse, sans distinction de propriétaire :

en 1866 :	688,300 m. c. de bois (volume plein),	soit 3 <sup>m</sup> c89 par hectare ;
en 1876 :	667,400	— 3 76 —
en 1886 :	636,600	— 3 61 —

Ces chiffres, qui correspondent à trois années normales, diffèrent assez peu pour qu'on puisse en considérer la moyenne comme représentant la production des forêts du département dans leur état actuel : ainsi calculée, cette production serait de 3<sup>m</sup>c75 par hectare et par an.

Ce rendement est élevé par rapport à celui des forêts de toute la France, qui a été, en 1876, de 2<sup>m</sup>c75 seulement ; il paraît quelque peu supérieur à ce que donnent les cinq départements voisins, où l'on a réalisé, pendant la même année 1876, 3<sup>m</sup>c33 par hectare boisé.

Il n'exprime pas d'ailleurs la production totale de la matière ligneuse dans la Meuse, car il ne comprend ni les produits des arbres épars, ni

ceux des plantations faites sur les routes, dans les vergers, dans les parcs et ailleurs, que nous évaluons à 7000<sup>m<sup>c</sup></sup>.

Indépendamment du bois, on retire des forêts des écorces à tan et divers produits de moindre importance. La récolte de l'écorce s'est élevée en moyenne, pour 1866, 1876 et 1886, à plus de 11,000 quintaux métriques par an ; mais on est loin de recueillir la totalité de cette marchandise, et, particulièrement dans les coupes affouagères, beaucoup de chênes ne sont pas écorcés. Quant aux menus produits : herbes, plants, pâturage, chasse, pierres, minerais, etc., ils sont d'espèces si diverses qu'ils échappent à toute évaluation d'ensemble en matière : nous nous bornerons à en donner la valeur en argent.

La quantité de bois produite par les forêts se répartit ainsi qu'il suit entre les différentes essences : chêne 24 0/0 ; hêtre 22 0/0 ; charme 29 0/0 ; autres bois durs 13 0/0 ; bois blancs (tremble, saule, aune et tilleul) 12 0/0.

Envisagée non plus sous le rapport des essences, mais sous celui de la nature des produits, elle se décompose en bois de feu (chauffage et charbonnette) et en bois propre au travail. Les 636,600 mètres cubes exploités en 1886 comprennent 106,745 m. c., soit 17 0/0, de bois de travail et 529,855 m. c. de bois de chauffage, soit 83 0/0. En 1876 la production du bois d'œuvre avait été de 14 0/0 et celle du bois de feu de 86 0/0. Pendant cette même année 1876, les forêts de France peuplées d'essences feuillues ont donné 12 0/0 de bois d'œuvre sur 88 0/0 de bois de feu, ce qui permet de considérer comme relativement considérable la quantité proportionnelle de bois propre au travail tirée des forêts de la Meuse.

Enfin, si l'on classe la production d'après la nature des propriétaires, on voit que les forêts domaniales ont produit, en 1886, 112,540 m. c., les forêts communales soumises au régime forestier 394,410 m. c. et les forêts non soumises ou appartenant à des particuliers 129,650 m. c.

*Forêts domaniales.*— Ces forêts ayant une étendue de 31,749 hectares, le volume de 112,540 m. c. répond à un rendement annuel de 3<sup>m<sup>c</sup></sup>54

légèrement au-dessous de la production moyenne du département. L'infériorité provient de ce que les coupes principales sont suspendues dans de nombreux cantons, afin d'y accumuler le matériel nécessaire à la conversion des taillis en futaie.

Par contre, le rendement en bois d'œuvre a été de 22,045 m. c., soit 20 0/0 et celui en bois de feu de 90,495 m. c. soit 80 0/0. Les forêts domaniales ont donc donné une forte proportion de produits de qualité supérieure, ce qui tient à l'élévation des révolutions auxquelles elles sont soumises et au nombre de gros arbres qu'elles renferment.

La production en bois d'œuvre se décompose comme suit :

Chênes de 0 <sup>m</sup> 50 de diamètre et au-dessus.....	8,432 <sup>m</sup> c	} 22,045 <sup>m</sup> c
Chênes au-dessous de 0 <sup>m</sup> 50 de diamètre.....	4,017 <sup>m</sup> c	
Hêtre.....	8,052 <sup>m</sup> c	
Essences diverses.....	1,544 <sup>m</sup> c	

La production en bois de feu comprend :

Quartier	24,738 stères ou 16,484 m. c. (volume plein)	} 90,495 <sup>m</sup> c
Rondin	38,008 — 19,279 —	
Charbonnette	65,069 — 34,663 —	
Fagots	304,500 ou 9,635 —	
Bourrées	567,400 — 10,434 —	

*Forêts communales soumises au régime forestier.* Ces forêts ont une étendue de 95,915 hectares ; on y a exploité en 1886, 394,410 m. c. Il ressort de ces chiffres que la production a atteint 4<sup>m</sup>c 11 par hectare.

Elle comprend 60,730 m. c. de bois d'œuvre, soit 15 0/0 et 333,680 m. c. de bois de chauffage, soit 85 0/0. Le rendement en bois de travail a été, comme on le voit, notablement inférieur à celui des forêts de l'Etat. Les révolutions sont en effet moins élevées et, pour le service des affouages, on convertit en bois de feu nombre d'arbres susceptibles d'être utilisés autrement.

60.730 m<sup>3</sup> 3000<sup>h</sup>

15  
4  
—  
0,60

3 0.60 p. h. y p

Les 60,730 m. c. de bois d'œuvre se décomposent ainsi qu'il suit :

Chênes de 0 <sup>m</sup> 50 de diamètre et au-dessus.....	22,061 <sup>m<sup>c</sup></sup>	} 60,730 <sup>m<sup>c</sup></sup>
Chênes au-dessous de 0 <sup>m</sup> 50 de diamètre.....	21,134	
Hêtres.....	16,352	
Essences diverses.....	1,183	

Les chênes de 0<sup>m</sup> 50 et au-dessus, qui, dans les forêts de l'Etat, forment plus des deux tiers du rendement en bois d'œuvre de cette essence, n'ont donc fourni qu'environ moitié du volume analogue dans les forêts des communes, beaucoup moins riches en arbres de grandes dimensions.

Le rendement en bois de feu comprend :

Quartier	72,229 stères ou 47,467 m. c. (volume plein)	} 333,680 <sup>m<sup>c</sup></sup>
Rondin	95,183 — 58,439 —	
Charbonnette	123,348 — 64,304 —	
Fagots	4,313,800 ou 142,655 —	
Bourrées	1,286,400 — 20,815 —	

*Forêts non soumises au régime forestier*: D'une contenance de 48,802 hectares, ces forêts ont produit, en 1886, 129,650 m. c., soit 2<sup>m<sup>c</sup></sup> 66 par hectare.

Sur les 129,650 m. c., 23,980, soit 18 0/0, étaient du bois d'industrie et 105,670, soit 82 0/0, se composaient de chauffage.

## II. — Production en Argent.

Le rendement annuel en argent des forêts de la Meuse, pendant la période 1877-1886, s'est élevé, en moyenne, y compris la valeur estimative des produits délivrés en nature, savoir :

Pour les bois domaniaux à .....	1.038.538 fr.	} 5.246.695 fr.
— communaux et d'établissements publics soumis au régime forestier....	3.064.820	
— appartenant à des particuliers .....	1.143.337	

Admettant une contenance moyenne de 177,014 hectares, on voit que le produit à l'hectare a été de 29 fr. 64.

*Forêts domaniales.* Le rendement des forêts domaniales (1) se décompose ainsi qu'il suit :

Produits principaux (Bois et écorces).	}	Coupes ordinaires . . . . .	891.984 fr.	}	998.601 fr.
		Coupes extraordinaires ..	38.192		
		Exploitations accidentelles	26.251		
		Bois cédés à l'artillerie ..	2.093		
		Produits attribués aux usagers dans les forêts usagères ou aux copropriétaires de l'Etat dans les forêts indivises . . . . .	40.081		
Produits accessoires.	}	Chasse . . . . .	28.896	}	39.937
		Menus produits cédés à prix d'argent . . . . .	9.786		
		Menus produits cédés à charge de prestations . .	1.255		
Total . . . . .					1.038.538 fr.

La contenance moyenne des forêts domaniales pendant la période envisagée ayant été de 31940 hectares, le rendement s'est monté à 32 fr. 51 par hectare, dont 31 fr. 26 pour les produits principaux (bois et écorces) et 1 fr. 25 pour les produits accessoires. La chasse entre dans ce dernier chiffre pour 0 fr. 90.

Tel est le revenu brut. Pour donner une idée du produit net, nous avons relevé les dépenses de tous genres faites en 1886 ; elles ont compris :

Impôts (centimes payés aux communes et au départ) . . . . .	58.594 fr.
Travaux divers d'amélioration (2) . . . . .	23.769

(1) Ne figurent pas dans ce rendement, pas plus que dans celui des bois communaux, les sommes perçues à titre de réparations civiles, en vertu de jugements ou de transactions sur délits forestiers.

(2) Nous n'avons pas compris dans ces travaux les ouvrages exécutés par les adjudicataires ou entrepreneurs de coupes, car la valeur en est déjà déduite du prix de vente ou d'estimation de ces coupes, tel qu'il est donné plus haut. Il en est de même pour les travaux exécutés dans les bois communaux.

Surveillance (salaires des préposés).....	82.085 fr.
Gestion (traitements des agents forestiers) (1).....	23.560
	<hr/>
Total.....	188.008 fr.

Déduisant cette somme du revenu brut indiqué ci-dessus, il reste 850.530 francs correspondant à un produit net par hectare de 26 fr. 63. Les frais, dans lesquels les impôts entrent pour près du tiers, absorbent donc 18 0/0 du rendement brut.

*Forêts communales.* — La production de ces forêts se décompose ainsi qu'il suit :

Produits principaux (Bois et écorces).	}	Coupes vendues, prix de vente.....	1.172.037 fr.	}	2.858.103 fr.
		Coupes délivrées en nature, valeur estimative.....	1.686.066		
Produits accessoires.	}	Chasse.....	110.660	}	206.717
		Menus produits cédés à prix d'argent...	94.470		
		Menus produits cédés à charge de prestations .....	1.587		
		Total.....	3.064.820 fr.		

La contenance moyenne des bois communaux, pendant les dix années 1877-1886, ayant été de 95.969 hectares, cette production représente, par hectare et par an, 31 fr. 94, dont 29 fr. 79 provenant des produits principaux, et 2 fr. 15 des produits accessoires. Dans ces derniers, la chasse figure pour 1 fr. 15.

Comme pour les bois domaniaux, nous avons calculé les dépenses faites durant l'année 1886 ; elles s'élèvent aux chiffres suivants :

---

(1) Les agents forestiers gèrent à la fois les bois de l'Etat et ceux des communes. Nous avons partagé le montant total de leurs traitements dans le Département en deux parts proportionnelles à la contenance de chacune de ces deux catégories de forêts. Le chiffre indiqué représente la part afférente aux bois domaniaux.

Impôts.....	448.317 fr.
Travaux divers d'amélioration.....	12.494
Surveillance (salaires des préposés).....	139.956
Gestion (sommes versées au Trésor en vertu de la loi du 14 Juillet 1856) (1).....	66.046
Total.....	666.813 fr.

Retranchant ce total du revenu brut (3.064.820 fr.), il reste 2.398.007 francs, soit un produit net de 24 fr. 99 par hectare. Les frais, dans lesquels les impôts entrent pour plus des deux tiers, s'élèvent donc à 22 0/0 du revenu.

On voit que les forêts domaniales donnent un revenu net en argent (26 fr. 63) supérieur à celui des bois communaux (24 fr. 99). Si l'on rapproche la valeur brute des produits de ces deux catégories de propriétés, on trouve des chiffres sensiblement égaux : 32 fr. 51 pour les forêts domaniales et 31 fr. 94 pour les bois des communes. Cependant, par suite de circonstances que nous avons indiquées, on extrait temporairement aujourd'hui des bois domaniaux 3<sup>me</sup> 54 seulement de matière ligneuse, alors qu'on tire des forêts des communes 4<sup>me</sup> 11. Le rendement en argent des bois de l'Etat étant le même, sinon plus élevé, ce fait prouve que les produits de ces forêts sont de qualité et, par suite, de valeur supérieure ; il met en évidence les avantages des méthodes de culture et notamment des longues révolutions appliquées à la plupart d'entre elles.

*Forêts non soumises au régime forestier.* Le revenu de ces forêts pendant les dix années 1877-1886 a été évalué à 1.143.337 francs, sans distinction de produits, ce qui donne, pour une étendue moyenne de 49,104 hectares, un rendement annuel de 23 fr. 28. Ce chiffre est peu élevé, mais ces bois sont souvent exploités à des révolutions trop courtes, beaucoup sont irrégulièrement traités et nombre d'entre eux proviennent de plantations qui ne sont pas encore en production.

---

(1) La moyenne des sommes versées pendant les dix années 1877-1886 a été de 85.760 francs.

### III. — Influence de la révolution sur la production en argent.

Plusieurs des faits constatés dans les chapitres précédents nous ont permis de faire ressortir l'intérêt qui s'attache pour les propriétaires de forêts à ne couper les taillis qu'à un âge suffisamment avancé. La statistique fournit à ce sujet des données précises.

L'Administration des forêts a vendu sur pied aux enchères publiques, de 1877 à 1886, 3,039 coupes de taillis sous futaie dans lesquelles l'âge des taillis variait de 23 à 38 ans. Nous avons relevé pour toutes ces coupes, en les groupant par catégories d'âge, la contenance et le prix de vente et, en divisant le prix de vente par la contenance, nous avons établi le prix moyen de vente à l'hectare, qui, divisé à son tour par l'âge des taillis, nous a donné la valeur de la production brute annuelle en argent. Les résultats de ce calcul sont les suivants :

Dans les coupes exploitées à l'âge de 23 à 26 ans, l'hect. s'est vendu 820 fr., soit une production annuelle de 33 f. par hect.			
—	27 à 30	— 970	— 34 —
—	31 à 34	— 1090	— 34 —
—	35 à 38	— 1205	— 33 —

C'est donc entre 27 et 34 ans que les taillis sous futaie de la Meuse, considérés dans leur ensemble, donnent le maximum de revenu en argent. Les phases d'activité de la végétation variant d'ailleurs de canton à canton, suivant le sol, les essences et les circonstances locales, un calcul analogue fait par région, sinon même par forêt, pourrait seul indiquer, pour chaque bois en particulier, l'âge correspondant au maximum de production.

## CHAPITRE HUITIÈME.

---

### *Usages suivis pour la vente, la délivrance et le façonnage des produits des forêts.*

---

#### I. Vente et délivrance des coupes.

*Bois de l'Etat.* — A l'exception de quelques bois de fascinage délivrés au service de l'Artillerie pour l'armement des places fortes, l'Etat vend tous les produits principaux de ses forêts. Les adjudications ont lieu suivant trois modes différents et bien connus : *en bloc et sur pied, par unités de marchandises, après façonnage.*

Les ventes en bloc et sur pied s'emploient pour les coupes principales et sont les plus importantes. Pendant la dernière période décennale, le montant annuel en a été de 902.386 francs, soit 94 0/0 du total des adjudications, alors que les ventes par unités ou après façonnage ont produit, les premières 23.569 francs, les secondes 30,472 francs, soit, en tout, 6 0/0 du prix réalisé.

Les menus produits se concèdent à prix d'argent ou moyennant prestations en nature. Les concessions à prix d'argent, de beaucoup les plus usitées, ont compris, de 1877 à 1886, 88 0/0 de la valeur des produits de cette espèce.

*Bois des communes.* — Les coupes assises dans les Quarts en Réserve sont, presque sans exception, mises en adjudication ; celles exploitées dans les séries ordinaires se délivrent en nature, en tout ou en partie, aux habitants affouagistes, ou se vendent au profit des caisses municipales. Sur 509 communes et sections propriétaires de bois, 339 environ ont l'habitude de délivrer en entier leurs coupes ordinaires, 120 de les mettre en adjudication, 50 de vendre les gros arbres et de partager le taillis entre les affouagistes.

Dans les dix dernières années, la valeur des coupes délivrées en nature s'est élevée, en moyenne, comme nous l'avons déjà dit, à 1,686,066 francs, y compris le prix de la futaie, là où ce produit a été vendu. C'est une grosse somme et l'affouage serait une ressource précieuse pour les populations rurales du Département si l'usage ne s'était généralisé d'exiger des ayants droit une taxe comprenant, en plus des frais qu'occasionne la forêt, une somme arbitrairement fixée par chaque Conseil municipal sous le nom de cotisation. Cette somme est presque partout élevée outre mesure et l'affouagiste paye les deux tiers et souvent plus de la valeur des bois qu'il reçoit. Il y a là un véritable abus. Sans doute la jurisprudence admet que les taxes affouagères peuvent être grossies de charges étrangères à la forêt, mais à la condition d'user toujours de cette faculté avec modération, d'en faire, pour ainsi dire, l'exception et non la règle. En procédant comme il est d'usage dans la Meuse, on enlève à peu près tout intérêt à l'affouage ; on prive l'habitant des campagnes d'un avantage qui serait particulièrement utile aujourd'hui que l'Agriculture souffre et manque de bras ; on assied enfin, car la cotisation n'est pas autre chose, un impôt arbitraire, qui, au lieu de se répartir proportionnellement à la fortune, frappe également le pauvre et le riche. Nous n'ignorons pas à quelles difficultés financières les municipalités ont souvent à faire face, mais, quand la situation l'exige, c'est à la vente des coupes ordinaires qu'elles doivent recourir. La loi leur en laisse le droit, et si, par cette mesure, les habitants perdent également le bénéfice de l'affouage, l'autorité supérieure en est du moins prévenue et peut s'y opposer quand le bien du plus grand nombre l'exige, alors que, presque jamais, elle n'a sous les yeux les éléments nécessaires pour se rendre compte de l'exagération des cotisations.

Les communes emploient, pour la vente de leurs coupes, les trois modes d'adjudication usités par l'Etat. Les ventes en bloc et sur pied servent à la réalisation de 94 0/0 du prix total ; celles à l'unité sont très peu fréquentes.

Les concessions de menus produits se font à prix d'argent (98 0/0) ou à charge de prestations (2 0/0).

*Bois de particuliers.* Dans ces forêts, les coupes de quelque importance sont vendues soit en bloc et sur pied, soit, mais rarement, après façonnage.

#### II. — Débit, cubage & vente des bois d'œuvre sur le parterre des coupes.

Les bois d'œuvre exploités dans les coupes se vendent et s'enlèvent, les uns à l'état de troncs en grume, les autres débités en diverses marchandises.

On laisse en grume quatre à cinq dixièmes des chênes et, parmi les autres essences, sept à huit dixièmes des arbres destinés au travail. L'usage du commerce est de cuber les bois ainsi livrés au *quart sans déduction* dans le nord du département, au *cinquième déduit* dans le sud et le centre, enfin, pour les arbres autres que les chênes, au *sixième déduit* dans certaines localités de l'arrondissement de Commercy. Les ventes se font à la solive, qui est généralement la solive métrique ou décistère.

Les marchandises habituellement fabriquées en forêt sont la petite charpente, les sciages de diverses espèces, les merrains, lattes et échelas, quelque peu de charronnage et de raclerie, enfin les perches et étais de mines.

On ne fait guère de charpente qu'avec les petits chênes et cet emploi absorbe à peine le dixième du bois d'œuvre produit par cette essence. La charpente se vend à la solive.

Les sciages, y compris les traverses de chemins de fer, consomment environ quatre dixièmes des chênes et deux dixièmes des hêtres convertis en bois de travail sur le parterre des coupes. Le chêne se scie, à moins de commande spéciale, d'après le débit bien connu sous le nom de débit de Paris. L'unité de vente est le cent de mètres courants ou le cent de toises, la toise étant de deux mètres. Avec le hêtre, on fait surtout des plateaux ayant 0<sup>m</sup>10 à 0<sup>m</sup>11 d'épaisseur et qui se vendent, tantôt à la solive d'après leur volume, tantôt au cent de mètres courants, parfois au mètre superficiel.

Le chêne est la seule essence employée pour la confection du merrain, des lattes et des échelas, marchandises qui n'absorbent d'ailleurs qu'une petite quantité de bois, moins du dixième de cette essence.

On ne fend couramment du merrain que dans l'Ouest du département, là où la proximité de la Champagne assure à ce produit un écoulement facile. Les vignobles de la Meuse en consomment relativement très peu, les vins s'y vendant en général non logés. Le merrain se livre à la treille, qui se compose de 65 dos de douves, 50 poignées d'enfonçures et 50 poignées de chanteaux ; le dos est de 16 douves et la poignée de 4 pièces. La longueur des pièces marchandes est : douves 0<sup>m</sup>867, enfonçures 0<sup>m</sup>596, chanteaux 0<sup>m</sup>488 ; leur largeur varie entre 0<sup>m</sup>12 et 0<sup>m</sup>18.

Les lattes, comme le merrain, ne se font guère que dans les forêts de l'Ouest. Celles destinées à supporter les tuiles des toits et à recouvrir les murs ont 1<sup>m</sup> à 1<sup>m</sup>50 de longueur et 0<sup>m</sup>10 à 0<sup>m</sup>20 de largeur. Celles qui servent aux plafonnages ou cloisonnages, appelées *échantillons* ou *échantillons*, ont 1<sup>m</sup>16 de longueur et 0<sup>m</sup>04 de largeur. La vente a lieu au mille.

De tous les bois de fente, le débit en échelas est le plus répandu. On donne aux échelas 1<sup>m</sup>14 à 1<sup>m</sup>20 de longueur, suivant les localités, sur 0<sup>m</sup>025 de côté, environ ; on en fabrique aussi, principalement à destination de la Champagne, d'une longueur de 1<sup>m</sup>33. A la différence du merrain et des lattes, qui se confectionnent avec des arbres de fortes dimensions et de premier choix, les échelas ne se font guère qu'avec des chênes de 0<sup>m</sup>50 à 1<sup>m</sup> de tour. Ils se vendent par bottes de cinquante.

Le charronnage et la râclerie se fabriquent tantôt sur le parterre des coupes, tantôt et plus souvent dans des ateliers à demeure : nous en parlerons dans le chapitre consacré à l'industrie forestière.

On vend aujourd'hui beaucoup de bois destinés à la confection des étais pour galeries de mines, sauf cependant dans la partie orientale du centre du Département, moins bien desservie sous le rapport des voies de communication. Les forêts du pays pourraient en fournir facilement 30.000 mètres cubes par année ; mais la consommation, quoique déjà

considérable, est encore loin d'approcher de ce chiffre. Les bois blancs, particulièrement le tremble, sont recherchés pour cet usage auquel on emploie d'ailleurs presque toutes les essences et notamment le charme. Les bois de mines se livrent sur les coupes grossièrement écorcés sur quatre faces, tantôt à l'état de perches simplement triées d'après leur grosseur, tantôt débités en catégories d'étais ou étançons de longueur et de circonférence déterminées. On n'en fait pas d'une longueur inférieure à 1<sup>m</sup>20 et les dimensions en grosseur varient depuis 0<sup>m</sup>12 jusqu'à 4<sup>m</sup> de tour. Ils se vendent au stère ou au cent de perches. La plupart s'exportent en Belgique ou sont dirigés sur les houillères du Nord, particulièrement celles d'Anzin.

### III. — Débit et mode de vente des bois de feu. La carbonisation et l'écorçage en forêt.

Comme dans la plupart des départements de l'Est de la France, les bois destinés au chauffage se débitent dans la Meuse, sur le parterre des coupes, en cinq espèces principales de marchandises : le quartier, le rondin, la charbonnette, les fagots et les bourrées.

Le quartier, composé de grosses bûches refendues, se scie, suivant les localités, à la longueur de 1<sup>m</sup>15, 1<sup>m</sup>33 ou 1<sup>m</sup>50. Celui de charme est considéré comme de première qualité et s'empile souvent à part.

Le rondin comprend exclusivement des bois ronds débités à la même longueur que le quartier. Dans le rondin marchand on n'admet généralement pas de billes au-dessous de 0<sup>m</sup>18 de tour. Les brins de taillis, les bois blancs, les branches de houppiers, le chêne écorcé appelé communément bois pelé, se séparent et se vendent à des prix différents.

La charbonnette n'était jadis employée qu'à la fabrication du charbon ; il s'en brûle aujourd'hui une certaine quantité dans les foyers. La longueur de cette marchandise varie de 0<sup>m</sup>60 à 0<sup>m</sup>90 suivant les usages locaux ; elle est le plus souvent de 0<sup>m</sup>66. La charbonnette comprend des brins mesurant depuis 0<sup>m</sup>06 jusqu'à 0<sup>m</sup>20 de circonférence et parfois même des billons plus gros mais refendus.

Dans certaines forêts de la Woëvre, on fabrique sous le nom de *bois de chambre* une sorte de grosse charbonnette destinée aux usages domestiques et comprenant des billes refendues. Aux environs de Verdun, les marchands de bois confectionnent, pour la boulangerie, des *fascines*, petits fagots ayant 0<sup>m</sup>85 de long sur 0<sup>m</sup>66 de tour et formés de brins de charbonnette ou de chêne écorcé. C'est le cotret du pays. Dans le massif de l'Argonne on fait, à l'usage des verreries, un débit particulier appelé *perthus* ; ce sont des bois d'une longueur de 0<sup>m</sup>50 environ et d'une grosseur inférieure à celle de la charbonnette. Le bouleau est particulièrement recherché pour cet emploi.

Les fagots sont formés de petits rondins et de menues branches ; il est très rare qu'on y comprenne des brins ayant plus de 0<sup>m</sup>20 de tour. Les bourrées ne renferment généralement que des brindilles. La longueur habituelle de ces produits est de 1<sup>m</sup>33 ; mais dans certaines localités elle descend à 1<sup>m</sup>20 et dans d'autres, principalement au nord du Département, elle atteint 1<sup>m</sup>50. Leur grosseur est habituellement d'un mètre.

Les fagots se font sous le pied ou au chevalet et se lient avec une ou deux harts ; il en est de même des bourrées dont la façon est généralement moins soignée.

On distingue parfois les fagots marchands, faits à deux harts et au chevalet avec des brins de taillis ; les fagots de houppier, confectionnés avec les branchages des arbres ; les fagots bâtards, qui tiennent le milieu entre ces deux catégories ; les faguettes, intermédiaires entre les fagots et les bourrées.

Les débris d'exploitation, culées, souches, fausses coupes, bois secs ou passés, ételles d'abatage ou d'équarrissage forment enfin une dernière catégorie de chauffage qui est souvent abandonnée aux bûcherons.

Le quartier, le rondin et la charbonnette se vendent au stère ou à la corde. Cette dernière mesure diffère suivant les régions. Elle répond en général à trois ou quatre stères pour le quartier et le rondin et à deux stères pour la charbonnette. Les fagots et les bourrées se livrent au cent.

Le charbon se fabrique en forêt par le procédé des meules. On n'em-

ploie aucun des appareils imaginés, d'ailleurs sans grand succès, pour remplacer cette méthode. C'est toutefois dans la Meuse que paraissent avoir été faites les premières tentatives de carbonisation en vase clos, car cette méthode a été expérimentée avant 1845, dans plusieurs usines métallurgiques, notamment à Montiers-sur-Saulx, en vue d'obtenir un rendement supérieur à celui donné par le système des meules.

Le stère de charbonnette, essences mélangées, dont on peut évaluer le poids à 400 kilogrammes, rend, en moyenne, 350 litres de charbon pesant 72 kilogrammes, soit, en volume, 35 0/0 et, en poids, 18 0/0.

Le chêne s'écorce dans les coupes où il est abondant. On pratique l'opération sur les brins de taillis, la tige des jeunes arbres et les branches de forme régulière. L'écorçage sur pied n'est pas connu dans le Département, pas plus que l'écorçage à la vapeur. L'écorce se lève en temps de sève, après abatage préalable et à l'aide du procédé usité partout. On la lie en bottes dont la grosseur varie suivant les localités et dont la longueur est nécessairement celle du rondin ou de la charbonnette : les dimensions les plus usitées répondent au poids de 7 kilog., 10 kilog., ou 15 kilog. par botte. La vente se fait au poids ou au cent de bottes et, dans les environs de Saint-Mihiel, au *ré*, mesure qui comprend 25 bottes avec une en plus pour garniture.

---

## CHAPITRE NEUVIÈME.

---

### *L'Industrie du bois dans la Meuse.*

---

L'abondance de la matière ligneuse a amené dans la Meuse le développement de nombreuses et importantes industries qui transforment les produits des forêts en marchandises commercables. L'établissement de beaucoup d'entre elles remonte à une époque déjà éloignée. Les plus

prospères sont celles qui, ayant abandonné l'ancien procédé du travail à la main dans de petits ateliers, disposent aujourd'hui de véritables usines munies de moteurs puissants et d'un outillage perfectionné. Nous signalerons successivement les scieries, la fabrication des bois de brosses, des sabots et des galoches, les produits connus sous le nom de râclerie, puis les ouvrages de tour, le charronnage, la tonnellerie, la menuiserie, l'ébénisterie, la préparation de la pâte à papier, enfin la vannerie et les moulins à tan.

### I. — Sciages.

Parmi les usines fabriquant des sciages, les unes font exclusivement les produits plus particulièrement connus sous ce nom, tels que planches, madriers ou voliges, les autres s'occupent en même temps d'articles tout confectionnés. Il existe dans le Département environ 30 établissements de la première sorte employant l'eau ou la vapeur comme force motrice. On peut citer, au nombre des plus importantes de ces scieries, celles d'Abaucourt, Ancemont, Bar-le-Duc, Dun-sur-Meuse, Houdelaincourt, Mangiennes, Saint-Mihiel, Stenay et Verdun.

La quantité de bois ainsi transformée chaque année en sciages proprement dits est de 20,000 à 25,000 mètres cubes, dont 70 0/0 de chêne et 14 0/0 de hêtre. Il faudrait ajouter à ce chiffre, pour se faire une idée de la masse du bois scié dans la Meuse, le volume débité sur le parterre des coupes par les ouvriers scieurs de long.

Avec le chêne, on fait surtout des sciages marchands suivant le débit de Paris et principalement de la planche : échantillon, entrevous et frise. Parmi les articles spéciaux ou sur command figurent les traverses de chemins de fer, les bois pour wagons, pour ébénisterie et pour charpente. Le hêtre sert communément à la confection de plateaux de dimensions variables destinés à l'ébénisterie. Le peuplier se scie en planches marchandes (entrevous) ou en voliges pour caisses d'emballage et emplois analogues.

Beaucoup de ces marchandises s'expédient sur Paris ; d'autres sont

dirigées sur la Belgique, l'Alsace-Lorraine et les grandes villes des départements voisins ; d'autres enfin sont vendues dans le pays même.

L'industrie du sciage a vivement ressenti le contre-coup de la crise qui, dans ces dernières années, a sévi sur la fabrication du meuble à Paris et a ralenti les constructions dans la capitale. Elle souffre de l'importation des bois de chêne étrangers.

### II. — Bois de brosses.

La fabrication des bois de brosses est une des plus anciennes industries de la Meuse. Elle a commencé dans le bourg de Souilly où elle fut installée en 1726 ou 1731 par un sieur Miraucourt, venu du village de Récicourt. L'abondance et le bas prix relatif du bois de hêtre en favorisant le développement, elle a pris une extension considérable. En 1846, il existait des ateliers fabriquant des bois de brosses à Monthairons, Parois, Rambluzin, Récicourt, Saint-André, Souilly et Verdun. Aujourd'hui l'on compte quatorze broseries mues par des machines hydrauliques ou à vapeur et établies à Chauvency-Saint-Hubert, Commercy, Deux-noueds-devant-Beauzée, Dieue, Dun-sur-Meuse, Lavignéville, Liny-devant-Dun, Rambluzin, Ranzières, Rupt-en-Woëvre, Souilly et Thonnelle. Ces usines occupent plus de 250 ouvriers ; elles consomment, chaque année, près de 5,000 mètres cubes de bois et fabriquent 8 à 9 millions de bois de brosses de toutes espèces et de toutes dimensions.

Le hêtre est, de beaucoup, l'essence la plus employée. On se sert aussi d'érable plane ou sycamore, de bois blancs, de chêne, de frêne et de charme. Les bois blancs sont recherchés pour certaines catégories de brosses à cause de leur légèreté et de leur bon marché. Le chêne et le frêne conviennent particulièrement pour les articles destinés à être montés en fils de laiton et à séjourner à l'humidité, ce qui demande des bois durs et résistants.

Il faut, pour la broserie, des arbres d'une grosseur au moins moyenne sans vices, tares ni défauts. Les troncs sont débités en petites planchettes auxquelles on achève de donner la forme voulue soit à la main et à la

plane, soit au moyen de quelques outils spéciaux. La place des trous destinés à recevoir la garniture s'indique d'un seul coup à l'aide d'un calibre muni de pointes, et l'ouvrier perce successivement chacun d'eux en présentant la pièce, sous l'inclinaison voulue, à un tour mécanique. Quand le bois doit être formé de deux morceaux entre lesquels seront dissimulés les fils servant à la monture, on le confectionne d'abord d'une seule pièce, puis on le refend à la scie. Pour cette dernière catégorie d'articles le débit primitif de la tronce doit être fait sur mailles : autrement les deux morceaux de la brosse risqueraient, en se desséchant, de jouer et de ne plus pouvoir se réappliquer exactement l'un sur l'autre.

La forme des bois de brosses varie presque à l'infini suivant l'usage auquel on les destine et le goût du marchand qui les emploie. Plus de 200 modèles se font dans la Meuse et presque tous comprennent un nombre quelquefois élevé d'articles de grandeurs différentes. Chaque grandeur se désigne par un numéro correspondant au nombre de trous existant, dans le sens de la longueur, sur le rang du milieu ; la largeur se mesure par le nombre de rangs. Il serait sans intérêt d'énumérer ici les divers modèles ; la plupart portent des noms rappelant l'usage de la brosse : pattes de balais, bois de cirage, bois à parquet, bois à laver, balais d'âtre, rince-pot, bois harnais, etc....

Les bois de brosses sortent des usines de la Meuse sans être garnis ni montés. La vente se fait au cent ou, plus souvent, à la douzaine et à la grosse. Quelques-uns s'exportent à l'étranger ; beaucoup sont expédiés sur les grandes villes du territoire français, notamment à Paris, Lyon, Reims, Nancy, Châlons, Rouen, Bordeaux, Rennes, Niort, Charleville, etc.

Dans un atelier établi au village de Châtillon-sous-les-Côtes, on débite en hêtre, érable, cerisier et prunier, des placages spéciaux destinés à recouvrir le dos de certaines espèces de brosses et qui se vendent sur les mêmes marchés.

### III. — Sabots et semelles de galoches.

*Sabots.* On fait des sabots dans un grand nombre de localités de la

Meuse, mais le principal centre de fabrication est le petit village de Dompierre-aux-Bois.

Cette industrie peut consommer actuellement par année 700 mètres cubes de bois, presque en totalité d'essence hêtre ; on fait cependant aussi quelques sabots en bouleau et en frêne. La quantité produite est d'environ 65,000 paires, sur lesquelles plus de 45,000 sortent du seul village de Dompierre.

Le sabotage exige des bois de choix, complètement exempts de défauts et d'une fente facile. Les gros arbres conviennent particulièrement parce qu'ils donnent moins de déchet. On n'emploie pas de machines et tout le travail se fait à la main dans des ateliers occupant ordinairement une paire d'ouvriers. Un homme, suivant son habileté, confectionne dix à douze paires par jour.

Les sabots ont des grandeurs différentes suivant qu'ils sont destinés à des hommes, à des femmes ou à des enfants. La longueur varie de 0<sup>m</sup>20 à 0<sup>m</sup>34 et la largeur de 0<sup>m</sup>09 à 0<sup>m</sup>13.

Beaucoup des sabots faits dans la Meuse sont destinés à la région même où ils sont fabriqués ; mais à Dompierre-aux-Bois l'on en exporte un grand nombre sur Metz et les départements voisins. La vente se fait à la grosse.

*Semelles de galoches.* On fabrique des semelles de galoches à Commercy, Naix, Montiers-sur-Saulx et Vaubecourt ; l'ensemble atteint 7,000 à 8,000 paires par an dans le Département.

Les essences employées sont le hêtre, l'érable, le noyer, l'orme et quelquefois le charme. Le bois doit être de belle qualité, sans nœuds ni défauts et provenir d'arbres d'une certaine grosseur. Les troncs sont d'abord débités, de préférence sur maille, en plateaux d'une épaisseur égale à la largeur des semelles et dans lesquels celles-ci sont ensuite découpées à la scie. Les pièces ainsi ébauchées sont finies à la main ou avec des outils spéciaux.

Il y a des semelles de plusieurs modèles : les *bois plats*, dans lesquels la partie destinée à recevoir le pied n'a pas de creux ; la *socque*, semelle

spéciale pour femme ; la *sabotine*, creusée au talon et relevée sur le devant. Dans chaque modèle on fabrique des grandeurs ou séries différentes suivant que les *galoches* sont destinées à des hommes, à des femmes, à des fillettes et garçonnets ou à des enfants. La longueur pour hommes est de 0<sup>m</sup>28 à 0<sup>m</sup>335 ; pour femmes de 0<sup>m</sup>25 à 0<sup>m</sup>275 ; pour fillettes et garçonnets de 0<sup>m</sup>21 à 0<sup>m</sup>245 ; pour enfants de 0<sup>m</sup>15 à 0<sup>m</sup>21. La largeur est généralement le tiers de la longueur augmenté de 0<sup>m</sup>003.

Les fabricants de la Meuse écoulent la plupart de leurs produits sur Reims et Paris. La vente se fait au cent de paires, quelquefois mais rarement à la douzaine.

#### IV. — Ouvrages de râclerie.

Le bois de hêtre sert à faire dans la Meuse divers des ouvrages connus sous le nom de *râclerie* : ce sont des battoirs à lessive, des boîtes à sel, des attelles de colliers, arçons de selles et fûts de bats.

*Battoirs à lessive.* On fabrique par année plus de 70,000 de ces objets, dont quelques-uns à St-Remy et le plus grand nombre à Vaubecourt et environs.

Le travail se fait dans de petits ateliers qui, à Vaubecourt, sont parfois installés en forêt. L'ouvrier emploie le bois à l'état vert. Il débite les billes à la scie, les fend à la hache, ébauche les pièces avec une hachette, puis les finit à la plane. Les copeaux et autres débris sont consommés en partie sur place pour sécher les battoirs et leur donner, en les enfumant, une teinte brune plus ou moins foncée.

Les battoirs se vendent au cent, avec quatre en plus pour garniture. Beaucoup s'expédient sur Paris.

*Boîtes à sel.* Dans les campagnes de la Meuse, il est d'usage de conserver le sel dans des boîtes en bois, de forme cubique, qu'on pend aux cheminées des cuisines. Ces ustensiles se font à Vaubecourt, dans des ateliers souvent établis au milieu des coupes en exploitation.

Les boîtes à sel sont formées de minces planchettes obtenues par la fente et assemblées au moyen de rainures et de pointes. Elles sont bru-

nies à la fumée d'un feu de bois vert. Des dessins grossiers, tracés avec une sorte de griffe, ornent les faces principales.

On en fait de deux dimensions : les grandes peuvent contenir trois livres de sel, les petites deux livres.

Elles se vendent à la douzaine, qui comprend 13 grandes boîtes ou 14 petites.

*Attelles et arçons.* Les attelles de colliers, arçons de selles, fûts de bats et de sellettes se fabriquent au village de Neufour, où cette industrie est aujourd'hui en voie de prospérité ; elle était également développée, il y a une quarantaine d'années, à Mouilly, mais il n'existe plus dans cette localité qu'un seul ouvrier arçonner. La production totale annuelle est actuellement d'environ 20,000 pièces, pour lesquelles on emploie 250 mètres cubes de hêtre.

Les arbres d'un gros diamètre et d'une fente facile sont les plus recherchés pour la fabrication de ces objets. Après les avoir sciés en billes de longueur voulue, l'ouvrier les fend en morceaux qu'il achève de travailler à l'aide de la hache et de la plane.

Neufour expédie ses produits en Belgique, en Allemagne et sur divers points du territoire français.

#### V. — Ouvrages faits au tour.

Le Département produit beaucoup d'ouvrages fabriqués au tour : manches de toutes espèces, articles de passementerie, vaseaux ou sébiles, pièces destinées à la confection des meubles, ustensiles divers, jouets et menus objets.

*Manches.* — Une usine récemment établie à Mouilly fabrique, pour les expédier sur Paris, ces tiges cylindriques avec lesquelles on confectionne, en y adoptant une poignée postiche, des manches d'ombrelles et de parapluies ainsi que des cannes communes.

Les bois employés sont le hêtre et le charme ; cette dernière essence sert principalement pour les manches d'ombrelles. Les troncs sont débités à la scie en bâtons prismatiques qu'on arrondit en les passant dans

un tour à mandrin. Les tiges confectionnées ont 0<sup>m</sup>90 à 0<sup>m</sup>95 de longueur sur 0<sup>m</sup>01 à 0<sup>m</sup>17 de diamètre.

Dans les villages de Dompierre-aux-Bois, Lamorville et Seuzey, des usines à moteurs hydrauliques ont la spécialité des manches d'outils tels que limes, ciseaux de menuisiers, marteaux, étrilles, lavettes, martinets et de quelques autres objets de tournerie analogues : tourillons de scies, maillets, barrettes pour chaufferettes, etc.

Cette fabrication emploie des bois de toutes dimensions, depuis le brin de taillis jusqu'aux gros arbres. Elle utilise le frêne, l'orme, le hêtre, l'érable, quelquefois le charme et enfin le tremble pour les ouvrages de peu de valeur. L'orme et le frêne conviennent pour les manches de limes, de marteaux et d'outils de menuisiers, ainsi que pour les tourillons de scies ; le hêtre et l'orme pour les maillets ; l'érable pour les manches de petits balais ; le tremble pour les manches de lavettes.

Tous ces objets se tournent à la main. La production annuelle paraît dépasser 800,000 articles, qui s'expédient sur Paris, Nancy et Saint-Dizier.

A Loisey, l'on fabrique des manches de balais, de bèches, de râteaux, de brosses et des hampes de drapeaux. Les tourneries de Saint-Remy font des manches de bèches en érable. Vignot produit aussi des manches en érable. A Récourt, près de 200 mètres cubes de bois sont, chaque année, convertis au tour en manches pour brosses et plumeaux d'une longueur de 0<sup>m</sup>45 à 0<sup>m</sup>55 sur 0<sup>m</sup>03 à 0<sup>m</sup>06 de grosseur : ces articles se vendent à Paris.

La fabrication des manches pour pinceaux de peintres et badigeonneurs occupe plusieurs ateliers installés à Neuville, Varennes et Futeau, à proximité du massif de l'Argonne ; cette industrie était déjà florissante, il y a près de cinquante ans, dans la même région.

On distingue, dans cette spécialité, deux espèces de manches. Ceux faits en bois de frêne, dits *façon Charleville*, qui se fabriquent au tour et mesurent 0<sup>m</sup>03 à 0<sup>m</sup>06 de grosseur sur 0<sup>m</sup>20 à 0<sup>m</sup>36 de longueur ; ceux en bois de tremble, dits *réchampsis*, qui se font avec une plane de

forme particulière, appelée planeronde, et mesurent 0<sup>m</sup>01 à 0<sup>m</sup>03 sur 0<sup>m</sup>32.

La fabrication des manches de pinceaux absorbe environ par année 300 mètres cubes de bois, dont les deux tiers d'essence tremble. Elle exige des brins mesurant au moins 0<sup>m</sup>60 de tour. Après avoir été coupées à la longueur voulue, les billes sont fendues ou sciées, à l'état vert, en petits prismes qu'on travaille quand ils sont secs et dont chacun donne un manche ; tout se fait à la main.

La production annuelle des ateliers de Neuville, Varennes et Futeau peut être évaluée entre un million et un million et demi de manches, qui se vendent au mille, tant à Paris qu'en diverses villes de France et de Belgique.

*Articles de passementerie.* Le village de Malancourt est le siège d'une branche particulière de la tournerie : la confection des articles pour passementerie et aujourd'hui des articulations pour jouets d'enfants. Cette fabrication, à laquelle Malancourt doit son développement, a été introduite dans cette localité, vers la fin du siècle dernier, par un ouvrier du nom de Claude Arnould, qui, ayant vu travailler le bois à St-Claude (Jura), conçut et réalisa l'idée d'installer dans son pays une industrie semblable à celle existant dans cette dernière ville.

Les articles fabriqués à Malancourt comprennent, avec les articulations de jouets, tous les menus objets en bois : glands, boutons, coulants, tubes, grains, etc., qu'utilisent les passementiers et les tapissiers. Ils se font sur commande et leurs formes ainsi que leurs dimensions varient à l'infini suivant le goût du jour.

La plupart des essences forestières sont utilisées pour cet emploi, qui exige, suivant les articles, des bois de qualités différentes : on peut citer, parmi elles, le bouleau, le tremble, le saule à l'état sec, les fruitiers, les érables, le hêtre.

Le travail en est resté à des procédés assez primitifs : il se fait à la main, dans de petits ateliers, à l'aide de tours marchant au pied ou actionnés par des manèges mus par des chevaux. Cette simplicité d'outillage permet

aux tourneurs de Malancourt de changer, sans aucune dépense, la forme des objets fabriqués. Avantage énorme pour la confection d'articles variant constamment au gré des caprices de la mode.

Le nombre des objets sortant de Malancourt, avec l'activité actuelle de la fabrication, peut être évalué à dix ou onze millions par année, ce qui correspond à une consommation d'environ 150 mètres cubes de bois. Cette industrie occupe 14 ouvriers tourneurs et peut être considérée comme étant dans une période de prospérité. Mais elle a connu des temps bien meilleurs ; en 1846 on comptait dans le village 80 tourneurs et la quantité de bois employée s'élevait à 500 mètres cubes.

Les articles de Malancourt se vendent généralement à la masse de 144 douzaines et s'expédient dans les grandes villes de France et dans tous les pays voisins.

On fait aussi quelques objets de passementerie aux Islettes.

*Vaseaux, écuelles ou sébiles.* On fabrique sous ces noms, à Vaubecourt, à Dommartin et à Saint-Remy, des vases en bois dont les uns sont employés dans les ménages et dont les autres servent, soit aux boulangers pour placer les pains avant la cuisson, soit dans les boutiques et magasins pour ranger certains objets.

Les vaseaux ont la forme d'une demi-sphère aplatie et mesurent, à l'ouverture, suivant leur grandeur, depuis 0<sup>m</sup>50 jusqu'à 0<sup>m</sup>11. Ils se font exclusivement en bois de hêtre. Il faut pour leur fabrication des arbres de premier choix et des plus fortes dimensions. Les tourneurs s'occupant de leur confection travaillent dans des ateliers, qui, aux environs de Vaubecourt, sont parfois installés en forêt. Les troncs, sciés en billons d'une longueur égale au diamètre des plus grands vaseaux, sont fendues en quartiers dans chacun desquels on ébauche, à la hachette, un vaseau plein dont la surface plane est dans le sens des fibres du bois. L'ouvrier monte cette pièce au tour, puis, à l'aide de gouges recourbées, il creuse à l'intérieur un sillon qui détache, sur tout le pourtour, un premier vaseau ; il recommence ensuite, à la distance voulue, un second sillon qui forme

un deuxième vaseau de dimension moindre, et il continue ainsi jusqu'à ce que la pièce intérieure n'ait plus la grosseur voulue.

On fait dans le département, par année, environ 40,000 de ces ustensiles, dont le plus grand nombre à Vaubecourt. Ils se vendent dans le pays ou s'expédient sur Paris, Sermaize et Nancy. Les marchés ont lieu à la douzaine, qui comprend 13 pièces. La pièce ou unité est le vaseau de dimension moyenne (environ 0<sup>m</sup>21 de diamètre) ; les vaseaux de grandeur supérieure comptent pour 2, 3, 4 ou 5 pièces ; ceux de dimensions inférieures pour une demi-pièce, un tiers de pièce, etc.

*Pièces tournées pour meubles. Objets divers.* A Parois et à Récicourt, des tourneries mues par l'eau ou par la vapeur fabriquent des pièces destinées à la confection de divers meubles : bâtons de chaises, montants de berceaux, pieds de fauteuils et d'autres sièges, pieds de tables, etc. On fait aussi des objets de cette sorte à Neuville, à Varennes et aux Islettes. Les bois les plus employés sont le hêtre, le cerisier, le bouleau, l'aune et l'érable. Cette industrie consomme plus de 500 m. c. par année et elle livre au commerce environ 100 à 150,000 pièces qui s'expédient sur Paris.

A Sommedieu, indépendamment des fabriques de chaises toutes montées, certains industriels font, au tour, les pièces entrant dans la confection des sièges.

Dans les villages de Brabant-sur-Meuse et de Consenvoye, des usines et ateliers tournent des boutons et des entrées de serrures pour meubles. Le nombre de ces petits objets dépasse deux millions par an. Tous s'expédient sur Paris. Les bois employés sont le chêne, le merisier, le noyer, l'acajou et le palissandre.

La tournerie à vapeur de Froidos produit, à destination de Paris, des jouets d'enfants et des pièces destinées au montage des métiers à broder.

Les ateliers de St-Remy et de Dommartin fabriquent, non-seulement les manches et vaseaux dont nous avons déjà parlé, mais encore nombre de menus articles en hêtre ou en érable, tels que jeux de quilles, salières, rouleaux à pâte, robinets, bondes, broches, pieds de chandeliers, qui se vendent dans le pays ou les villes voisines.

VI. — Charronnage, machines et outils agricoles.

Il est peu de villages du département où il n'existe un charron s'occupant soit à réparer, soit à confectionner les instruments agricoles en usage dans le pays : chars, charrettes, charrues, herses, rouleaux, etc. Trois à quatre mille mètres cubes de bois sont ainsi consommés chaque année. Les essences les plus employées sont le chêne, le hêtre, le frêne, l'orme, l'érable et le charme. Avec le chêne on fabrique des limons de voitures, des brancards de chariots, des haies de charrues, des rais pour roues et autres objets. Les rouleaux, herses et jantes de roues se font généralement en hêtre. Cette essence et l'orme servent pour les moyeux. Le frêne, qui est fort recherché, convient pour toutes les pièces exigeant de la résistance et de l'élasticité.

Les ateliers de carrosserie établis dans certaines villes, notamment à Gondrecourt, emploient aussi une notable quantité de bois.

Un industriel a récemment tenté d'installer à Sommedieu une fabrication jusqu'alors inconnue dans la Meuse et même, croyons-nous, en France : celle des jantes de roues en bois de hêtre courbé. Les jantes de cette sorte sont composées de deux demi cercles formés chacun d'une pièce débitée de droit fil et pliée suivant la circonférence voulue après avoir été ramollie par la chaleur. Elles n'offrent pas seulement plus de solidité que les jantes ordinaires ; la haute température à laquelle on les soumet pour les courber, modifie avantageusement, paraît-il, la nature du bois et lui donne la propriété de s'échauffer très difficilement, de ne jouer presque plus et de résister aux alternatives de sécheresse et d'humidité. Aussi ces jantes sont-elles aujourd'hui adoptées par la plupart des grandes maisons de carrosserie de Paris et par la Compagnie des Petites Voitures. Jusqu'alors elles nous étaient venues des Etats-Unis d'Amérique. Leur fabrication à Sommedieu constituera donc, si elle réussit à se développer, un véritable progrès pour l'industrie française.

La construction des machines agricoles, telles que batteuses et grands vans, occupe plusieurs usines, notamment à Cousances-aux-Forges et à Triaucourt ; la manufacture de Cousances a aussi la spécialité des roues

dont elle peut livrer, chaque année, 2,500 paires. Cette fabrication consomme près de 700 mètres cubes de bois, dont plus de 400 d'essence hêtre. Elle expédie beaucoup de produits au dehors du département et même à l'étranger.

De petits ateliers établis dans diverses localités confectionnent spécialement des instruments aratoires en bois tels que les montures à crochets pour faux ; on fait de ces montures à Buzy, à Commercy et à Dainville.

VII. — Tonnellerie, Cerclerie.

Des tonneliers sont installés dans certains des villages où la culture de la vigne est développée, mais la fabrication des tonneaux n'a, presque nulle part, un caractère industriel. Le merrain débité dans l'ouest du Département, tant sur le parterre des coupes que dans les ateliers d'Auzéville et Avocourt, s'expédie, en grande majorité à l'état brut, sur le village de Florent (Marne), centre important de tonnellerie.

A cette industrie se rattache celle des cercles de futailles en bois. Autrefois commune dans la Meuse, elle a presque disparu depuis qu'on emploie surtout des cercles en fer ; cependant il existe encore à Robert-Espagne un atelier de cerclerie, qui peut consommer, chaque année, 300 stères de charme, saule et coudrier.

La grosseur des brins employés varie, suivant l'espèce des cercles à fabriquer, depuis 0<sup>m</sup>06 jusqu'à 0<sup>m</sup>20 de tour. L'ouvrier fend les perches, en polit l'intérieur à la plane, puis leur donne la courbure voulue en les plaçant à l'intérieur d'un rond formé de chevilles enfoncées dans le sol. Les brins ainsi préparés ne sont pas encore à l'état de cercles, car il reste à en relier les extrémités, mais ce travail ne se fait qu'au moment de la mise en œuvre. L'ouvrier cerclier se borne à les réunir en bottes appelées *couronnes* et dont chacune en contient 24. C'est sous cette forme qu'il les livre au commerce.

L'atelier de Robert-Espagne expédie la plupart de ses produits dans les départements voisins.

### VIII. — Menuiserie.

A Commercy, à Stenay et à Verdun des usines s'occupent d'ouvrages de menuiserie : elles livrent non-seulement des planches toutes travaillées, mais des pièces entières : portes, fenêtres, boiseries et autres, entièrement confectionnées et prêtes à être posées.

On fait aussi, dans certaines localités, des objets de menuiserie de sortes particulières. Aux Islettes, se fabriquent ces augets, en forme de pyramide tronquée, dont les maçons et les plâtriers se servent pour loger le mortier ; près de 5,000, en bois de hêtre ou de chêne, s'expédient chaque année sur Paris. A Trémont et à Robert-Espagne, des usines à vapeur confectionnent des boîtes ou coffrets en bois blanc, que la manufacture de bleu de Jeand'heurs emploie pour loger ses produits : la fabrication de ces boîtes ne consomme pas moins de 1,000 mètres cubes de peuplier, tremble et aune. Ailleurs des fabricants ont la spécialité des caisses d'emballage.

### IX. — Ébénisterie. — Instruments de mathématiques.

*Chaises.* — La fabrication des chaises et sièges est aujourd'hui une des industries importantes de la Meuse. On fait de ces meubles à Commercy, à Ligny, à Verdun et à Vignot, mais le grand centre de production est au village de Sommedieue.

Des usines établies sur le cours d'eau qui traverse cette dernière localité s'occupaient depuis longtemps de menus objets en bois, quand, en 1862, M. Félix de Fallois y installa la fabrication des chaises. Cette industrie prit assez rapidement un développement considérable. Actuellement il existe à Sommedieue plusieurs maisons livrant soit des chaises, soit des bois pour chaises : l'une d'elles est une manufacture de premier ordre fournissant du travail à plus de 400 ouvriers, se servant de moteurs qui développent une force de 155 chevaux et disposant d'un outillage et d'approvisionnements tels qu'elle peut monter et livrer 6,000 chaises en une semaine.

Les bois employés dans cette manufacture, qu'on peut prendre pour

type, sont le hêtre dans la proportion de 60 0/0, le noyer 15 0/0, le cerisier 10 0/0, le charme, l'érable et le frêne 15 0/0. Les arbres doivent être de belles dimensions, nets de nœuds et de roulures. Arrivés en grume sur les chantiers, ils sont débités par des scies et des machines-outils ou confectionnés au tour en pièces brutes ayant la forme des diverses parties qui entrent dans l'assemblage d'une chaise. Ces pièces sont ensuite desséchées à l'air libre ou dans des étuves, puis mises en magasin pour être terminées, polies, montées, teintes et vernies au fur et à mesure des commandes. Les parties du travail susceptibles d'être accomplies mécaniquement sont faites par des machines aussi perfectionnées que le comporte la science de l'ingénieur moderne. L'usine livre les chaises complètement terminées et en fabrique de tous modèles depuis l'article de cuisine jusqu'aux chaises de luxe dorées, incrustées de nacre et décorées des plus riches dessins.

Un genre de chaises mérite une mention particulière. Chacun connaît aujourd'hui ces sièges en bois courbé dont toutes les pièces, au lieu de recevoir leurs contours à l'aide de découpages qui interrompent la fibre du bois, sont faites de tiges débitées de droit fil puis pliées suivant les formes voulues. Jusqu'en ces derniers temps, ces meubles, dont les procédés de fabrication n'étaient pas connus en France, venaient d'Allemagne et d'Autriche ; nous en importions chaque année plus de 400,000 d'une valeur dépassant trois millions. Un fabricant de Sommedieue, qui a eu bientôt des imitateurs à Verdun, M. B. van Weerssen, a trouvé, après bien des essais, le moyen de plier le bois, et, grâce à cette découverte, la confection des chaises en bois courbé a été installée dans la Meuse.

Le hêtre est seul employé à cette fabrication. Les pièces, après avoir été préalablement ébauchées, subissent une préparation spéciale dans des étuves portées à une haute température ; devenues ainsi flexibles, elles sont introduites et fixées dans des moules en fonte dont elles prennent les contours : en cet état, on les place dans une chambre de dessiccation d'où elles sortent avec une rigidité complète ; il ne reste qu'à les polir et à les assembler.

On peut évaluer à plus de 150.000, dont les deux tiers sortant de Sommedieue, le nombre des chaises faites annuellement dans le département. Ces meubles s'expédient à Paris, dans toute la France et à l'étranger. Les fabricants se plaignent de voir la concurrence des maisons allemandes favorisée sur les marchés du dehors par le prix des transports sur nos voies ferrées. D'après le tarif international adopté par l'Autriche, l'Allemagne et la France, l'envoi d'une tonne de chaises coûte, de Vienne au Havre, 85 fr. 80 ; de Sommedieue au Havre, les frais se montent à 116 fr. 40, les chaises étant rangées sur les chemins de fer français parmi les articles encombrants pour lesquels les prix ordinaires sont augmentés de moitié.

*Meubles et articles divers.* Des fabriques établies à Bar-le-Duc et à Ligny emploient chaque année plus de 1000 mètres cubes de bois d'essences diverses à la confection de meubles et sièges qu'elles vendent à Paris ou dans la région de l'Est. A Loisey, une usine produit, principalement à destination de Paris, des porte-manteaux, pliants, coulisses de lits, tabourets et autres objets analogues ; cette maison se sert surtout de hêtre et de bois blancs : tremble, saule et bouleau.

A Bethelainville on fait des métiers à filer, petites machines se composant d'un touret mu par une pédale et d'un dévidoir à manivelle. Le touret sert à tordre le fil et le dévidoir à l'enrouler sur une bobine. Les bois employés sont l'aune et le cerisier.

Les villages d'Amel et de Senon ont la spécialité des boîtes en bois verni. C'est vers 1825 que cette industrie a été importée à Amel. Quelques ébénistes et menuisiers de cette localité, entre autres un sieur Jacquemot, ayant travaillé à la marqueterie, à Paris, revinrent dans leur pays et y continuèrent ce métier, au grand étonnement, dit-on, des autres habitants. En 1846, on comptait à Amel 80 personnes occupées à de petits ouvrages d'ébénisterie ; aujourd'hui on n'y fait plus que des boîtes pour stéréoscopes et appareils photographiques : leur construction fournit encore du travail à une vingtaine d'ouvriers. A Senon la fabrication des articles de marqueterie a commencé vers 1846. Il existe maintenant dans

ce village une manufacture à vapeur employant 90 ouvriers et s'occupant principalement des boîtes à couleurs, depuis la boîte en bois blanc pour enfants jusqu'aux boîtes de luxe, et de quelques objets pour peintres comme palettes et chevalets. Les articles d'Amel et de Senon sont destinés à des maisons de Paris, qui les garnissent et les expédient dans le monde entier.

Une importante manufacture de Ligny, où plus de 100 ouvriers sont occupés au seul travail du bois, livre, entre autres produits, des boîtes et des coffrets de tous genres en ébénisterie ou marqueterie : boîtes pour la mercerie, boîtes à dominos, boîtes à compas, boîtes à jeux, etc.

*Instruments de mathématiques.* — On fait des instruments de ce genre, ainsi que des articles de bureau, dans la même manufacture de Ligny et à Sommedieue.

Parmi les objets en bois fabriqués à Ligny, on peut citer les bâtonnets ou carrelets d'écoliers, les équerres, règles, tés, planches à dessin, les manches de loupes, montures et pieds d'instruments d'arpentage, mires, etc. A Sommedieue on retrouve la même variété d'articles de bureau : règles carrées vernies ou non vernies, règles plates divisées ou non divisées, doubles décimètres, compas en bois, planches, pistolets, etc.

Certains de ces objets, tels que les doubles décimètres très soignés, se font avec des bois achetés au dehors, comme le buis et l'ébène. Pour beaucoup, les constructeurs se servent de nos essences indigènes. Les bâtonnets, règles, équerres et tés se fabriquent en hêtre, en érable, en cerisier, en alisier, en poirier, tous bois assez durs et susceptibles d'un beau poli. L'alisier, l'érable, le cornouiller s'emploient à la confection des doubles décimètres, le charme à celle des compas, mires et manches de loupes, article qui se fait aussi en poirier. L'aune donne de belles planches à dessin. Le chêne convient pour les pieds d'instruments.

#### X. — Pâte de bois.

Une usine établie à Beurey, depuis une vingtaine d'années, s'occupe de la préparation de la pâte de bois.

Elle n'emploie que le procédé dit mécanique. Les bois, d'abord débi-

tés en bûches d'environ 0<sup>m</sup>25 de longueur, sont dépouillés de leur écorce, fendus en quartiers, débarrassés de toutes les parties avariées ou colorées, enfin placés sur des meules cylindriques en gré qui les rapent en tournant. Les fibres déchirées sont enlevées par un courant d'eau puis recueillies sur des toiles métalliques ou dans des récipients où elles se déposent. Elles forment ainsi une pâte qu'on amène au degré de dessiccation voulu, soit dans les bassins à l'aide d'appareils spéciaux, soit en la faisant passer dans un compresseur.

Les seules essences du pays convenant à cette industrie, qui exige des bois d'un tissu très blanc, sont le tremble et le tilleul. Ce dernier donne une pâte légère, d'un toucher cotonneux et de qualité particulière.

L'usine de Beurey consomme environ 1,500 stères par an et vend la majeure partie de la pâte qu'elle fabrique aux papeteries établies dans les villages voisins. Elle s'en sert aussi pour confectionner des bourres de fusil. Les bourres s'obtiennent en comprimant fortement de la pâte encore humide dans des cylindres du calibre voulu ; elles se polissent ensuite entre deux meules. On en fait plusieurs millions par an.

#### XI. — Vannerie.

De temps immémorial, on a fabriqué de la vannerie dans les communes de Vaux-les-Palameix et de Mouilly. Ces villages sont situés dans des vallons resserrés au milieu de vastes forêts ; le sol est ingrat ; le climat froid et humide. La culture de l'osier a permis de tirer parti du fond des vallées et les habitants, que la terre ne suffisait pas à nourrir, ont trouvé du travail dans la confection des paniers. Dès la fin du siècle dernier, ils exportaient déjà leurs produits en Hollande et bien plus loin. Aujourd'hui cette industrie s'est étendue : on fait des ouvrages de vannerie à Rupt-en-Woëvre, à Ranzières, à Ornes, à Dommartin et dans d'autres villages encore, mais Vaux et Mouilly sont restés les deux centres principaux de fabrication. A Mouilly, sur 630 habitants, 400 n'ont d'autre occupation.

Le bois le plus employé à la vannerie est l'osier (saule viminal, saule

fragile et quelques autres espèces ou variétés). On en récolte une certaine quantité sur les lieux ; le surplus est acheté dans diverses localités de la Meuse, notamment à Aubréville, Auzéville, Etain, Rarécourt, ou importé de départements voisins et même de la Belgique. L'osier se coupe à l'état vert, s'écorce immédiatement, puis se met en bottes ayant généralement 1 mètre de tour. C'est en cet état qu'il est livré aux vanniers. Pour les ouvrages fins et soignés ceux-ci divisent chaque brin à l'aide du *fenderot* en trois ou quatre baguettes ou verges qu'ils polissent ensuite, en leur donnant une épaisseur déterminée, avec une sorte de petit rabot à main appelé *célissoir* ou *éclissoir*.

Sont aussi employés, pour faire la carcasse de certaines pièces et pour des usages spéciaux, le coudrier, la viorne flexible, les cornouillers mâle et sanguin et, parmi les grands arbres, l'érable, le charme, le chêne et l'alisier.

Les articles de vannerie fabriqués dans la Meuse sont de formes et d'espèces très-diverses. On peut distinguer la vannerie fine, la vannerie grossière telle que les charpagnes, la grande vannerie : hottes, vans, etc.

La vannerie fine, qui est de beaucoup la plus importante, a pour objet principal la fabrication des paniers. Elle se sert surtout d'osier et de coudrier. Autrefois les paniers se faisaient d'après d'anciens modèles usités dans le pays et toujours les mêmes ; maintenant la forme en est indiquée par les acheteurs suivant les besoins de la vente et les caprices de la mode. Cependant on connaît encore quelques vieux types qui trouvent toujours leur débit dans la région ; ce sont le *cabas*, panier plat à deux anses bien connu des ménagères de la Meuse ; le *panier lorrain*, avec une anse au milieu et un couvercle en deux parties se relevant à chaque extrémité ; la *bourriche* et le *bibelot*, petits paniers pour enfants ; le *rustique*, grand panier à couvercle et à deux anses. Certains articles sont teints en rouge, en bleu, en jaune ou en vert à l'aide de quelques drogues et d'un mordant qui est généralement l'alun.

La vannerie fine se fait surtout à Mouilly, à Vaux-les-Palameix et dans les villages environnants. La fabrication a lieu à domicile. Chacun travaille

chez soi avec l'osier qu'il a récolté sur son terrain ou qu'il achète au *magasinier*. Ce dernier, véritable commerçant, fournit la matière première, fait les commandes, prend les paniers fabriqués, les emmagasine et les vend au dehors. Le marché s'étend dans toute la France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre et jusqu'en Amérique. La production est très considérable. A Mouilly seulement on l'évalue à 500,000 pièces par année. Néanmoins cette industrie est devenue très peu lucrative et elle souffre beaucoup de la concurrence que lui font des articles du même genre fabriqués avec des matières premières venues de l'étranger, telles que le rotin.

Les objets de vannerie grossière sont surtout des charpagnes de diverses formes et des paniers à vendange. La carcasse se fait généralement en coudrier ou en cornouiller et le garnissage en viorne ou en osier non écorcé. La vente a lieu dans la Meuse ou les environs.

Les vans, corbeilles, hottes et autres grands objets similaires forment une dernière catégorie de vannerie. Le tissu des corbeilles et des vans se compose d'osier et la carcasse de baguettes longues et plates fendues dans des brins de coudrier, d'érable, de charme ou de chêne. Le saule sert pour les poignées. La charpente des hottes se fait en coudrier, en érable plane ou en chêne, et le tissu en osier ou en minces lames d'érable ; le fond est formé d'une planchette de hêtre et les bords sont souvent terminés par un cordon de viorne. On confectionne ces articles à Ornes, à Dommartin, à Vaux-les-Palameix et dans d'autres localités. Ils se vendent principalement sur les foires.

## XII. — Moulins à tan.

Il existe des usines de ce genre à Chalaines, à Commercy, à Damvillers, à Dun-sur-Meuse, à Etain, à Gondrecourt, aux Islettes, à Rarécourt, à Spada et à Verdun.

## CHAPITRE DIXIÈME.

### *Importation, Exportation, Consommation du bois.*

#### I. — Importation et exportation.

Les chemins de fer et la batellerie, qui font aujourd'hui la presque totalité des transports à grande distance, ont importé dans la Meuse, en 1886, une quantité de bois que nous évaluons à 17,000 tonnes (1). Admettant un poids moyen de 700 kilogrammes par mètre cube, ce chiffre répond à 24,000 mètres cubes environ.

La majeure partie des bois importés a consisté en poutres, poutrelles et planches de sapin venues des Vosges, marchandises de jour en jour plus employées dans les constructions. Il ne paraît pas y avoir lieu, comme nous l'avons déjà dit, de chercher à développer sur place la production des bois de ce genre, la végétation des résineux sous le climat de la Meuse étant trop rapide pour permettre à ces arbres de prendre leurs qualités habituelles. Aussi le département nous semble-t-il destiné à rester sous ce rapport tributaire de ses voisins.

Durant la même année, les exportations se sont élevées à 89,000 tonnes. Les bois durs en formant la majorité, on peut prendre 750 kilogrammes pour poids du mètre cube, ce qui donne un volume de 119,000 mètres cubes. Les sciages de chêne et de hêtre et principalement ceux de chêne, les étais de mines et les beaux bois de chauffage ont été, avec les produits manufacturés, les principaux éléments de cette exportation. Paris en a absorbé à lui seul près du quart.

A l'exportation du bois, il faut joindre celle du charbon. Elle a dépassé 200,000 hectolitres, dont près de moitié dirigés sur la capitale. Un stère

(1) La quantité débarquée s'est élevée à 27,000 tonnes et la quantité embarquée à 99,000 tonnes ; mais il faut déduire de ces chiffres, pour avoir le montant des importations et des exportations, le poids des bois expédiés d'un point à un autre du département, poids que nous évaluons à 10,000 tonnes. Restent, pour l'importation, 17,000 tonnes, et pour l'exportation 89,000 tonnes.

de charbonnette donnant 350 litres de charbon, cette quantité correspond à 57,000 stères ou à 29,000 mètres cubes de bois.

## II. — Consommation.

Si l'on ajoute la quantité de bois importée (24,000 mètres cubes) à celle produite dans la Meuse en 1886 (643,600 mètres cubes) et qu'on retranche du total (667,600 mètres cubes) le volume des exportations (148,000 mètres cubes), il reste 519,600 mètres cubes, qu'on peut considérer comme représentant la consommation de la matière ligneuse dans le département même.

La grande masse est absorbée par les constructions de tous genres et les foyers domestiques : 480,000 mètres cubes environ sont employés de la sorte, ce qui, pour une population de 291,971 habitants, donne, par personne, 1<sup>m</sup> 60 par année. L'industrie, qui, à une époque peu éloignée encore, demandait aux forêts d'immenses quantités de combustible, brûle à peine aujourd'hui 40,000 mètres cubes. La plupart des établissements, qui se servaient du bois ou du charbon de bois, ont disparu ou ont adopté la houille et le coke.

Les fours à chaux, dont on comptait trente dans le département peu avant 1852, ne sont plus qu'au nombre de neuf et ne consomment pas 2,000 m. c. par an. Les verreries de l'Argonne, aujourd'hui réduites à deux, brûlent de 5,000 à 6,000 mètres cubes seulement au lieu de 14,000 en 1852. Les tuileries, briqueteries, poteries et autres usines du même genre sont également moins nombreuses que jadis et l'on ne peut estimer à plus de 10,000 m. c. la quantité de bois qui leur est nécessaire : les plus importantes d'entre elles chauffent leurs fours à la houille.

Mais ce sont surtout les changements survenus dans l'industrie du fer qui ont diminué la consommation des bois de feu. En 1844, il existait dans la Meuse un grand nombre d'usines métallurgiques, parmi lesquelles 36 hauts fourneaux. Bien qu'employant la houille et les autres combustibles minéraux depuis 1825, ces établissements absorbaient encore près de 20,000 tonnes de charbon de bois, représentant 139,000 mètres cubes,

soit plus du cinquième des produits des forêts. C'était, pour ces dernières propriétés, un débouché d'autant plus précieux que le charbon se fait avec des bois de petites dimensions, souvent difficiles à placer autrement, et que la carbonisation, réduisant le poids de 80 0/0, diminue singulièrement les frais de transport. Aujourd'hui la plupart des forges et des hauts fourneaux sont tombés et ceux qui subsistent n'emploient plus qu'une quantité très minime de charbon de bois. Leur consommation ne paraît pas atteindre 1,200 tonnes de ce combustible, soit 8,000 mètres cubes de bois.

Parmi les multiples causes de cette révolution si fatale aux propriétaires de forêts, sont l'abondance de la houille et les facilités de transport créées par les canaux et les chemins de fer. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, par une de ces compensations dont la science économique offre souvent des exemples, le département de la Meuse exporte aujourd'hui, à l'aide des mêmes voies de communication, des quantités déjà considérables de bois destinés aux houillères. Ce débouché est certainement très loin de remplacer celui qu'offraient les feux des forges, mais il se développe de jour en jour et il pourrait prendre une extension plus grande encore si, au lieu d'exploiter tant de forêts à 25 ans, c'est-à-dire à l'âge qui convenait pour la production de la charbonnette, on laissait les taillis croître jusqu'au moment où les brins sont assez forts pour donner des étais de mines.

---

## CHAPITRE ONZIÈME.

---

### *Conclusion.*

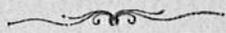
En 1791, dans un *Mémoire sur le repeuplement et la conservation des bois des Départements de Meurthe, Moselle, Meuse et autres*, un officier de l'artillerie, Delisle du Moncel, appelait l'attention des pouvoirs publics sur le lamentable état dans lequel se trouvaient les forêts de cette région. Ces propriétés, nous apprend-il, étaient alors dégradées par des abus de toutes

sortes. Les délinquants les ravageaient; le bétail « qui ôte tout espoir de réparer les forêts, si on l'y souffre » pénétrait partout, détruisait les jeunes reclus et ouvrait des clairières dans les vieux taillis; les coupes se faisaient à un âge tel qu'il était impossible de trouver de bons baliveaux; les adjudicataires, mal surveillés, enlevaient les plus beaux arbres; en nombre de points, la végétation forestière tendait à disparaître. Le mal était au comble dans les bois communaux, moins respectés encore que ceux du Domaine et des particuliers.

Aujourd'hui l'état des forêts de la Meuse présente avec ce triste tableau un contraste complet. Les abus ont cessé; le pâturage est devenu une rare exception; les taillis s'exploitent à des révolutions qui, souvent encore trop courtes pour permettre d'obtenir le maximum de production, sont cependant assez élevées pour ne pas compromettre l'avenir; les peuplements renferment une proportion normale d'arbres de dimensions moyennes; ils forment à peu près partout des massifs complets et bien venants.

Le régime appliqué aux forêts depuis le commencement du siècle a donc donné dans la Meuse d'excellents résultats. Ce progrès est l'œuvre de la législation consacrée par le code de 1827.

*Verdun-sur-Meuse, Décembre 1887.*



T A B L E .

CHAPITRE PREMIER.		PAGES
<b>Physionomie Forestière du Département .....</b>		3
CHAPITRE DEUXIÈME.		
<b>Etendue des Forêts; leur distribution par nature de Propriétaires.</b>		
I. — Etendue des Forêts dans le Département .....		9
II. — Distribution des Forêts par nature de Propriétaires...		10
CHAPITRE TROISIÈME.		
<b>Défrichements et reboisements.</b>		
I. — Défrichements .....		14
II. — Reboisements .....		16
CHAPITRE QUATRIÈME.		
<b>Essences Forestières .....</b>		18
CHAPITRE CINQUIÈME.		
<b>Les ennemis des Forêts .....</b>		22
CHAPITRE SIXIÈME.		
<b>Régimes et modes de traitement suivis pour la culture des Forêts.</b>		
I. — Régimes auxquels sont soumises les forêts de la Meuse.		24
II. — Modes de traitement. Aménagements. Révolutions.....		25
CHAPITRE SEPTIÈME.		
<b>Production des Forêts.</b>		
I. — Production en matière.....		29
II. — Production en argent.....		32
III. — Influence de la révolution sur la production en argent..		36
CHAPITRE HUITIÈME.		
<b>Usages suivis pour la vente, la délivrance et le façonnage des produits des Forêts.</b>		
I. — Vente et délivrance des coupes .....		37
II. — Débit, cubage et vente des bois d'œuvre sur le parterre des coupes .....		39
III. — Débit et mode de vente des bois de feu. La carbonisation et l'écorçage en forêt .....		41

CHAPITRE NEUVIÈME.

**L'industrie du bois dans la Meuse.**

I. — Sciages.....	44
II. — Bois de brosses.....	45
III. — Sabots et semelles de galoches.....	46
IV. — Ouvrages de râclerie.....	48
V. — Ouvrages faits au tour.....	49
VI. — Charronnage. Machines et outils agricoles.....	54
VII. — Tonnellerie. Cerclerie.....	55
VIII. — Menuiserie.....	56
IX. — Ebénisterie. Instruments de mathématiques.....	56
X. — Pâte de bois.....	59
XI. — Vannerie.....	60
XII. — Moulins à tan.....	62

CHAPITRE DIXIÈME.

**Importation. Exportation. Consommation du bois.**

I. — Importation et exportation.....	63
II. — Consommation.....	64

CHAPITRE ONZIÈME.

Conclusion.....	65
-----------------	----

